Trivalis
ENSEMBLE VALORISONS NOS DÉCHETS

Procès-verbal du comité syndical du 29 septembre 2015

Secteur Nord-ouest

Guy AIRIAU *CC du Pays de Palluau*	Excusé, représenté par M. Pascal MORINEAU
Martine AURY *CC Océan Marais de Monts*	Excusée
Philippe BERNARD *CC du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie*	Présent
Nicole BOULINEAU *CC du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie*	Présente
Joëlle CHAIGNEAU *CC Océan Marais de Monts*	Excusée
Noël FAUCHER *CC de l'Ile-de-Noirmoutier*	Excusé, ayant donné pouvoir à Mme Anicette VARNAJO
Jean-Yves GABORIT *CC Océan Marais de Monts*	Excusé
Jean-Yves GAGNEUX *CC du Pays du Gois*	Présent
Yoann GRALL *CC du Pays de Challans*	Excusé
Jean GROSSIN *CC du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie*	Présent
Philippe PERROCHEAU *CC du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie*	Présent
François PETIT *CC du Pays de Challans*	Excusé
Christian PRAUD *CC du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie*	Présent
Serge RONDEAU *CC du Pays de Challans*	Absent
Anicette VARNAJO *CC de l'Ile-de-Noirmoutier*	Présente

Secteur Centre

Anne AUBIN-SICARD *La Roche-sur-Yon Agglomération*	Présente
Bernadette BARRE-IDIER *La Roche-sur-Yon Agglomération*	Absente
Bruno DREILLARD *La Roche-sur-Yon Agglomération*	Excusé, ayant donné pouvoir à Mme Anne AUBIN-SICARD
Patrick DURAND *La Roche-sur-Yon Agglomération*	Excusé
Jany GUERET *La Roche-sur-Yon Agglomération*	Excusé
Luc GUYAU *La Roche-sur-Yon Agglomération*	Présent
Patricia LEJEUNE *La Roche-sur-Yon Agglomération*	Excusée

Didier MANDELLI *CC Vie et Boulogne*	Absent
Joël MONVOISIN *CC Pays Moutierrois*	Excusé
Régis PLISSON *CC Vie et Boulogne*	Présent
Guy PLISSONNEAU *CC Vie et Boulogne*	Excusé, ayant donné pouvoir à M. Régis PLISSON
Secteur Sud-ouest	
Patrice BERNARD *Commune de l'Ile-d'Yeu*	Excusé
Annick BILLON *CC des Olonnes*	Excusée, ayant donné pouvoir M. Hervé ROBINEAU
Alain BLANCHARD *CC des Olonnes*	Présent
Michel BRIDONNEAU *CC du Talmondais*	Excusé
Catherine BROSSARD *CC des Olonnes*	Excusée
Loïc CHUSSEAU *CC du Talmondais*	Présent
Bernard CODET *CC des Olonnes*	Présent
Jean-Paul DUBREUIL *CC Auzance et Vertonne*	Présent
Patrice PAGEAUD *CC du Pays des Achards*	Présent
Maurice POISSONNET *CC du Pays des Achards*	Absent
Secteur Sud	
Daniel AUBINEAU *SYCODEM Sud Vendée*	Excusé
Stéphane BOUILLAUD *SYCODEM Sud Vendée*	Présent
Pierre CAREIL *CC du Pays de Sainte-Hermine*	Absent
Daniel GACHET *SMEOM du secteur de Luçon*	Présent
Jacques GAUTIER *SMEOM du secteur de Luçon*	Présent
Gérard GUYAU *SMEOM du secteur de Luçon*	Présent
Jean-Claude RICHARD *SYCODEM Sud Vendée*	Présent
Daniel RINGEARD *SMEOM du secteur de Luçon*	Présent
Sébastien ROY *SYCODEM Sud Vendée*	Présent

Secteur Est

Christian BOISSINOT *SCOM*	Présent
Jean-Jacques DELAYE *SCOM*	Présent
Lionel GAZEAU *SCOM*	Présent
Jean-Pierre MALLARD *SCOM*	Présent
Philippe ROCHER *SCOM*	Excusé, ayant donné pouvoir M. Jean-Pierre MALLARD

Secteur Nord-est

Emmanuel AUVINET *CC du canton de Mortagne-sur-Sèvre*	Présent
Joël CAILLAUD *Syndicat Mixte Montaigu Rocheservière*	Présent
Jacky DALLET *CC du canton de Saint-Fulgent*	Excusé
Jean-Paul DENIAUD *Syndicat Mixte Montaigu Rocheservière*	Excusé, ayant donné pouvoir M. Damien GRASSET
Claude DURAND *Syndicat Mixte Montaigu Rocheservière*	Présent
Serge FICHET *CC du Pays des Herbiers*	Présent
Damien GRASSET *Syndicat Mixte Montaigu Rocheservière*	Excusé
Gérard HERAULT *CC du canton de Mortagne-sur-Sèvre*	Présent
Christian MERLET *CC du canton de Saint-Fulgent*	Excusé
Hervé ROBINEAU *CC du Pays des Herbiers*	Présent

Membres associés

Cécile BARREAU *Présidente de la commission consultative du plan*	Présente
Georges DUBREZ *Directeur général adjoint du Pôle Economie, Environnement et Aménagement du Conseil général*	Excusé
Erwan CALONNEC *Directeur de la Direction de l'Economie, de l'Aménagement et du Tourisme*	Excusé
Marc JANIN *ADEME*	Excusé
Vincent LARRIEU *Trésorier*	Présent
Franck PERROCHEAU *Chambre d'Agriculture*	Présent
Véronique RONDEAU *Chambre d'Agriculture*	Présente

Sommaire

1 – Approbation du procès-verbal 5
2 – Communication - Prévention 5
2-1 Agenda 5
2-2 Actions départementales de communication 6
2-3 Actions départementales de prévention 8
3 – Finances 12
3-1 Budget 2015 - Décision modificative n°2 12
3-2 Admission en non-valeur 13
3-3 Fixation de prix de vente de certains matériaux 13
3-4 Préparation budgétaire 2016 15
4 – Administratif 15
4-1 Décisions du PRESIDENT prises par délégation du comité syndical 15
5-2 Travaux et décisions du BUREAU prises par délégation du comité syndical 26
4-3 Désignation d'un (1) représentant de Trivalis à la commission consultative du plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux et à la commission consultative du plan départemental de prévention et de gestion des déchets de chantiers du bâtiment et des travaux publics (BTP) 43
4-4 Actualisation des frais de remboursement du service des ambassadeurs du tri de Trivalis mis partiellement à la disposition des collectivités adhérentes 44
5- Technique 45
5-1 PARTIE TECHNIQUE 45
5-2 PARTIE TRI 67
6 - Questions diverses 71

Monsieur le Président ouvre la séance à 9 h 35.

Monsieur ROBINEAU donne lecture des élus excusés, représentés ou ayant donné pouvoir.

Il accueille Madame BARREAU, conseillère départementale du Canton de Mortagne-sur-Sèvre et Présidente de la commission Environnement et Energies nouvelles du Conseil départemental.

Il salue également la présence de Monsieur PERROCHEAU, ancien Président des Jeunes Agriculteurs, aujourd'hui élu de la Chambre d'Agriculture en charge du dossier déchets.

1 – Approbation du procès-verbal

Les membres du comité syndical, à l'unanimité, approuvent le procès-verbal de la réunion du 23 juin 2015.

Monsieur ROBINEAU laisse la parole à Mme AUBIN-SICARD pour la présentation de la partie communication-prévention.

2 – Communication - Prévention

Avant de donner lecture de l'agenda, Madame AUBIN-SICARD présente l'association « L'envol de Thyméo » dont l'objet est de créer une chaîne de solidarité pour apporter un soutien matériel à un enfant atteint du syndrome d'Angelman en collectant des stylos, gourdes de compote et cartouches d'encre. La collecte a déjà été mise en place à Trivalis et dans les structures multi-accueil gérées par La Roche-sur-Yon Agglomération. Mme AUBIN-SICARD invite les collectivités intéressées à se renseigner auprès de cette association ou en prenant directement contact avec la mère de Thyméo, Présidente de l'association.

2-1 Agenda

Réunions de bureau		
Lundi 5 octobre	9 h 30	Fontenay-le-Comte
Lundi 2 novembre	10 heures	Trivalis
Lundi 7 décembre	10 heures	Trivalis

Réunion de comité syndical		
Mardi 15 décembre	9 h 30	Trivalis

Commissions		
CAO		
Lundi 5 octobre	9 heures	Fontenay-le-Comte
Lundi 2 novembre	9 heures	Trivalis
Lundi 7 décembre	9 heures	Trivalis
Commission gestion		
Mardi 27 octobre	14 h 30	Trivalis
Commission Communication		
Mardi 3 novembre	14 heures	Trivalis

Evénements		
Jeudi 1er octobre	9 h 30	Réunion des techniciens
Jeudi 1er octobre	14 h 30	Réunion avec les DGS des EPCI sur la modification des statuts
Jeudi 8 octobre	9 heures-16 heures	Colloque Des Ressources et des Hommes à la Longère de Beaupuy
Lundi 2 novembre	15 heures	Première Pierre de VENDEE TRI
Lundi 9 novembre	18 heures	36 000 pour le tri d'Eco-Emballages avec l'AMF à La Ferrière

Autres événements		
Vendredi 2 octobre	Fontenay-le-Comte	Carrefour des Maires
Jeudi 19 novembre	Trivalis avec le Conseil Départemental et la Dréal	Formation-Information des commissaires enquêteurs des Pays de Loire

La commission d'appel d'offres du 5 octobre 2015 est annulée.

2-2 Actions départementales de communication

2-2-1 Rencontre des « 36000 pour le tri » d'Eco-Emballages

« **Propreté et espace public** » sera le thème de la rencontre des maires de Vendée organisée par Eco-Emballages et l'AMF. Cette rencontre baptisée « 36000 pour le tri » se tiendra en mairie de La Ferrière le lundi 9 novembre à 18 heures. L'association des maires de Vendée adressera les invitations sous peu. Les débats seront animés par Patrice DREVET, ancien animateur télé.

► **Information du comité syndical**

2-2-2 Bilan de la diffusion du magazine *Itinéraires*

En réponse au courrier du Président émis en juin, les mairies ont indiqué leur souhait en matière de diffusion du magazine trimestriel, tant auprès des élus que des usagers.
La plupart des mairies ont demandé un nombre de magazines correspondant au nombre de conseillers. Neuf mairies ont demandé une consultation du magazine uniquement par voie numérique.
Des mairies ont augmenté le nombre d'*Itinéraires* souhaité pour leurs administrés. Quelques-unes ont choisi une diffusion par foyer. Pour cette raison, le nombre d'éditions double quasiment à destination du public.
Le service communication tient à votre disposition, si vous le souhaitez, la liste de toutes les communes avec le nombre de magazines pour chacune.

► **Information du comité syndical**

2-2-3 Trivalis, partenaire de Vélocéane

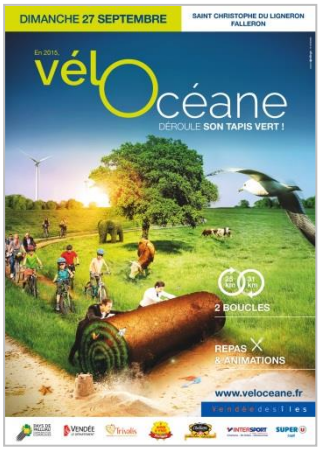

Cette année, le syndicat était partenaire de Vélocéane organisée par le syndicat Vendée des Iles. Cet événement, à la fois sportif et familial, s'est déroulé à Saint-Christophe-du-Ligneron et à Falleron le dimanche 27 septembre sous les couleurs de l'environnement et a réuni entre 5 000 et 6 000 participants.
Le site de Trivalandes a représenté le premier village étape du parcours à vélo. Cent personnes ont pu visiter l'usine après s'être inscrites au préalable. En outre, la communauté de communes du Pays de Palluau a animé des ateliers autour de la réduction des déchets verts (muching, broyage, compostage,…) dans l'enceinte du site côté belvédère. Elle a aussi proposé un atelier récup autour du vélo.

Pascal MORINEAU, le Président de la Communauté de communes du Pays de Palluau remercie Trivalis d'avoir accepté d'ouvrir les portes de son site.

► **Information du comité syndical**

2-2-4 Les téléchargements de l'application mobile Trivaoù

Pour booster le tri auprès des Vendéens et des touristes détenteurs d'un smartphone et/ou d'une tablette, l'application Trivaoù a fait l'objet de plusieurs promotions cet été :
. Pub dans *Itinéraires* de juin, 4ème de couverture,
. Info sur Facebook Tous champions du tri,
. Pub sur TV Vendée, deux semaines en août,
. Pub dans *Le Guide de l'Eté* de *Ouest-France*, édition de juillet et août
. Relais dans les supports des collectivités et par *Le Journal de la Vendée*.
L'appli mobile Trivaoù totalise, au 21 septembre, 715 téléchargements, soit 250 téléchargements en plus réalisés en juin, juillet, août et septembre.

► **Information du comité syndical**

2-2-5 Actions des 3 syndicats départementaux

Carrefour des Maires à Fontenay-le-Comte le 2 octobre. Ensemble, Vendée Eau, le SyDEV et Trivalis seront exposants au Carrefour des Maires, édition 2015, pour apporter de l'information aux élus et agents de la fonction publique. Le module La Cuisine Verte et un espace institutionnel représentent le lieu d'échanges avec les 3 syndicats départementaux.

Journée de l'Eau à Apremont le 4 octobre. La Cuisine Verte des 3 syndicats sera installée lors de la Journée de l'Eau initiée par Vendée Eau pour sensibiliser le grand public aux économies d'eau mais aussi aux économies d'énergie, au tri et à la réduction des déchets. Madame AUBIN-SICARD et Monsieur BERNARD seront présents lors de cet événement.

Formation des futurs cadres financiers territoriaux le 6 octobre. Les étudiants de l'ISFCT (Saint-Laurent-sur-Sèvre) et de la filière FCIL (lycée Notre-Dame-du-Roc à La Roche-sur-Yon) vont être informés, pour la première fois, de la mission des trois syndicats départementaux. Les directeurs respectifs de Vendée Eau, du SyDEV et de Trivalis présenteront les structures, leurs missions et leurs équipements à ces étudiants, futurs cadres territoriaux.

Visite des ouvrages par les élus et les agents. Pour la troisième année, élus et agents de la fonction publique territoriale pourront visiter des équipements publics appartenant à Vendée Eau, au SyDEV et à Trivalis. Cette action est parrainée par la Maison des Communes qui assure son relais. Ces visites sont proposées à partir du 5 octobre jusqu'au 23. Une dizaine d'ouvrages ouvrent leurs portes sur inscription. En effet, élus et agents doivent réserver leur choix sur une interface créée par Trivalis et accessible depuis les sites Internet des trois syndicats. Toutes les mairies ont reçu un courrier annonçant cette action à partager auprès de tous les élus et agents à l'aide de 2 affiches (image ci-contre). Et surtout, la Newletter de la Maison des Communes, diffusée en grand nombre, fait régulièrement la promotion de ces visites d'automne.

▶ **Information du comité syndical**

2-3 Actions départementales de prévention

2-3-1 Colloque des Ressources et des Hommes, sur la tarification incitative et l'économie circulaire

A la date du 29 septembre, 185 personnes ont indiqué leur participation au colloque du 8 octobre prochain. Les participants sont des élus (32 %), des agents des collectivités (25 %) et des partenaires divers : entreprises de collecte, partenaires institutionnels, associations, syndicats voisins (43 %),...
Peu d'élus des commissions Environnement des collectivités adhérentes se sont inscrits, jusqu'alors, à cette journée.
Les invités peuvent s'inscrire jusqu'au 30 septembre.

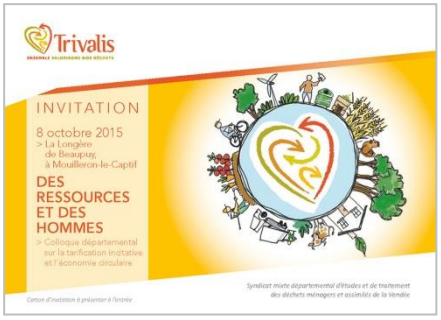

Madame AUBIN-SICARD rappelle que la Loi sur la transition énergétique, qui a été définitivement adoptée par le Parlement cet été, incite fortement les collectivités à mettre en place la redevance incitative.

Programme
Animé par **Stéphane Courgeon**
A partir de 9 heures, accueil des participants et café de bienvenue
9 h 30 : ouverture du colloque
Hervé Robineau, Président de Trivalis
Yves Viollier, Parrain de l'événement

9 h 40 : les objectifs du Plan national de prévention et ses impacts sur le Plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux
Cécile Barreau, Conseillère départementale, Présidente de la Commission Environnement et énergies nouvelles,
Erwan Calonnec, Directeur Economie, Aménagement et Tourisme, Conseil départemental de la Vendée
Christian Frouin, Directeur Régional Adjoint, Ademe

10 heures : partage d'expériences d'élus et de techniciens de collectivités vendéennes sur la mise en place de la tarification incitative sur leur territoire
Anne Aubin-Sicard, Vice-présidente La Roche-sur-Yon Agglomération
Hervé Cifarelli, Directeur de l'environnement
Vianney Garreau, Responsable communication, Vendée Habitat,
Claude Durand, Président Syndicat Mixte Montaigu Rocheservière
Mathieu Chevoleau, Directeur Général des Services

10 h 40 : intermède Casus Délires

11 heures : retour d'expériences sur les problèmes spécifiques et les solutions apportées pour la mise en place de la tarification sur les collectivités littorales
Franck Ysnel, Directeur Général des Services, CC Pays Fouesnantais
Bruno Riou, Directeur des Services Techniques
Philippe Bernard, Vice-Président CC Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie
Christine Delavelle, Responsable du service déchets

11 h 45 : la réduction des déchets sous l'effet de la tarification incitative
Gérard Hérault, Vice-Président, Trivalis

12 heures : l'impact de la redevance incitative sur la contribution financière
Jean-Claude Richard, Vice-Président, Trivalis

12 h 15 : l'intérêt de la communication auprès des usagers
Jean-Pierre Mallard, Président Scom Est Vendéen
Guillaume Crépeau, Responsable des Services Techniques
Véronique Besse, Présidente CC Pays des Herbiers,
Delphine Guérin, chargée de communication

12 h 30 : Le billet d'humeur d'Yves Viollier
12 h 45 : Intermède Casus Délires

13 heures : cocktail déjeunatoire

14 h 30 : l'économie circulaire en vidéo (Ademe)
14 h 35 : table-ronde sur l'économie circulaire avec la participation de :
Louis Onno, Directeur des Projets environnementaux, Fleury-Michon
Lilian Michon, Président Directeur Général, groupe Lilian Michon
Sébastien Souchet, Directeur de site, Servilégume Industrie
Pierre-Emmanuel Berthault, Responsable Qualité, Sécurité et Environnement, meubles Gautier
Jan Le Moux, Directeur Eco-conception, Matériaux et Recyclage, Eco-Emballages

15 h 45 : intermède Casus Délires
16 heures : conclusion du colloque
Hervé Robineau, Président de Trivalis

16 h 15 : clôture du colloque
Yves Auvinet, Président du Conseil départemental de la Vendée

17 heures : projection, en avant-première des « B.A-ba de la réduction des déchets », en présence des acteurs et de TV Vendée, partenaire réalisateur des vidéos

► Information du comité syndical

2-3-2 Signature du Contrat d'Objectifs Déchets Economie Circulaire (Codec) et constitution d'une commission d'élaboration et de suivi du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés

Considérant que Trivalis est porteur depuis 2009 du programme local de prévention pour le compte de ses collectivités adhérentes et que dans ce cadre une convention quinquennale 2009-2014 a été signée avec l'Ademe, le 28 décembre 2009, pour financer la mise en œuvre de ce programme.

Considérant qu'un nouveau programme local de prévention a été élaboré pour la période 2015-2018 et voté par les membres du bureau de Trivalis le 9 décembre 2014.

Considérant que la poursuite de la contractualisation avec l'Ademe prend la forme d'un Contrat d'Objectifs Economie Circulaire (Codec) qui détermine une méthode de travail, un programme d'actions et un soutien à l'animation de ce programme (450 000 € sur les 3 ans).

Considérant que ce contrat d'objectifs permet également à Trivalis et à ses collectivités adhérentes de répondre au Décret du 10 juin 2015 rendant obligatoire pour les collectivités territoriales responsables de la collecte et/ou du traitement des déchets ménagers et assimilés la définition de programmes locaux de prévention.

Considérant que le décret prévoit qu'une commission consultative d'élaboration et de suivi du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés doit être constituée par la collectivité territoriale en charge de ce programme.

Considérant que cette commission sera également l'organe de référence pour le suivi du Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Ciruclaire (Codec).

Considérant que Trivalis propose que la commission, qui se réunira au moins une fois par an, soit composé :

- Du vice-président de Trivalis en charge de la prévention,
- Des 7 vice-présidents de secteur représentatifs des collectivités de collecte,
- D'un représentant de l'Ademe,
- D'un représentant d'Eco-Emballages,
- D'un élu du Conseil Départemental/Régional,
- D'un technicien référent d'une collectivité littorale,
- D'un technicien référent d'une collectivité rurale,
- D'un technicien référent d'une collectivité urbaine,
- D'un représentant d'une association de consommateurs,
- D'un représentant d'une association de sensibilisation à l'environnement,
- D'un représentant de la Chambre de Commerce et de l'Industrie,
- D'un représentant de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat,
- D'un représentant de la Chambre d'Agriculture,
- D'un représentant d'une association spécialisée de la gestion des déchets

professionnels,
- D'un représentant de la Fédération Vendéenne de l'Hôtellerie de Plein Air,
- D'un représentant des bailleurs touristiques,
- D'un technicien du Conseil Départemental,
- Des agents de Trivalis (directeur, collaborateur de cabinet du Président, responsable du service technique, responsable de la communication, responsable du service prévention, chargés de mission du service prévention).

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité,
Autorise le Président à signer Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire (Codec),
Approuve la composition de la commission consultative d'élaboration et de suivi du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés comme proposée ci-dessus,

Madame AUBIN-SICARD indique que le soutien de l'Ademe de 450 000 € comprend une partie fixe de 270 000 € versée en deux fois et une partie variable de 180 000 € dont le versement est conditionné à la réalisation d'un certain nombre d'objectifs :

- réduction des déchets ménagers et assimilés de 1% / an,
- taux de valorisation globale de 65 % en 2018,
- démarches en matière d'écologie industrielle et territoriale pour mieux connaitre le gisement des entreprises et faire en sorte que les déchets des uns deviennent les ressources des autres.

Monsieur ROBINEAU rappelle que l'Ademe peut également attribuer des subventions aux collectivités pour des projets relatifs à la prévention (recycleries, déchèteries professionnelles).

2-3-3 Génération Eco-responsable

L'opération Génération Eco-Responsable à destination des établissements scolaires de Vendée est reconduite pour la période 2015-2017. L'objectif est de valoriser les établissements scolaires qui mettent en place des actions en faveur de la réduction des déchets, du tri et plus largement des actions de développement durable.

Cette opération est menée avec les représentants du monde de l'Education en Vendée : l'Inspection Académique, la Direction de l'Enseignement Catholique, le Conseil départemental de la Vendée et les Maisons Familiales Rurales (MFR) de Vendée.

Comme l'an dernier, les établissements candidats devront justifier de la mise en place d'une action dans les trois thèmes : la réduction des déchets, du tri et le développement durable.

Sur proposition du comité de pilotage puis décision du bureau, plusieurs nouveautés apparaissent :

- la labellisation est de deux ans, pour les années 2015-2017, permettant aux établissements scolaires de mettre en place des actions nouvelles,
- les établissements devront compléter une fiche action qui sera utilisée pour diffuser les bonnes pratiques auprès des autres établissements scolaires,
- la distinction de 3 établissements pour la mise en place d'actions exemplaires,

- comme récompense, un Ginko Biloba pour les nouveaux lauréats et un banc en bois recyclé pour les établissements candidats au renouvellement.

La plaquette de présentation et d'inscription (jointe au dossier) reprend ces informations. Elle a été envoyée aux 664 établissements scolaires de Vendée (écoles primaires, collèges, lycées, MFR, établissements d'enseignement supérieur).

Les établissements devront retourner leur candidature pour **le 4 décembre 2015**. Le comité d'attribution se réunira en janvier et la remise des récompenses sera organisée en mars 2016.

► **Information du comité syndical**

Monsieur ROBINEAU donne la parole à Monsieur RICHARD pour présenter la partie finances.

3 – Finances

3-1 Budget 2015 - Décision modificative n°2

Considérant le Budget Primitif 2015 adopté le 24 mars 2015 avec reprise des résultats de l'exercice 2014 par le comité syndical de Trivalis et la décision budgétaire modificative n°1 de intervenu en juin 2015

Considérant l'exécution budgétaire 2015 constatée,

Monsieur le Président présente aux membres du Comité syndical les modifications de crédits qu'il conviendrait d'apporter au Budget 2015 :

Investissement

- Dépenses

Opération Non affectée

Chapitre 10 – compte 10 222 : + 3 490.00 €
Chapitre 20 – compte 2088 : - 3 490.00 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité,
Approuve la décision modificative n°2.

Ces modifications de crédits concernent le remboursement du FCTVA suite à des cessions de véhicules.

Les éléments relatifs au fonds de soutien pour les emprunts à risque, dont le montant sera connu courant octobre seront intégrés à l'occasion d'une prochaine décision modificative.

A cette occasion, les autorisations de programme seront mises à jour. Les crédits relatifs aux opérations de régularisation de TVA/FCTVA liées à l'assujettissement intervenu en 2015, et dont les montants sont en cours de détermination, seront alors également intégrés.

3-2 Admission en non-valeur

Considérant que L'admission en non-valeur est demandée par le comptable public et vise à faire disparaître des écritures de prise en charge du comptable les créances irrécouvrables.

Considérant que le comptable public a justifié des diligences réglementaires pour recouvrer certaines créances du syndicat auprès de ses débiteurs,

Considérant que La décision d'admission en non-valeur ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur.

Monsieur le Président propose au comité syndical l'admission en non-valeur des titres suivants :

- Exercice 2006 – Titre 1030 - DDE Fontenay – Montant : 696.60 €
- Exercice 2008 – Titre 5651 – La roche Automobile - Montant : 0.50 €
- Exercice 2009 – Titre 1207 – SCOM - Montant : 0.03 €
- Exercice 2009 – Titre 605 – Commune Beaulieu/Roche - Montant : 0.01 €
- Exercice 2010 – Titre 222 – Société Ecosys – Montant : 0.10 €
- Exercice 2011 – Titre 1108 – Métaux fers - Montant : 0.40 €
- Exercice 2012 – Titre 1268 – Coved - Montant : 0.48 €

Le total de la demande d'admission en non-valeur porte ainsi sur 698.12 €.

Cette somme sera imputée sur le compte 6541 « non-valeur »

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, approuve la demande du trésor d'admission en non-valeur de certaines créances du syndicat prescrites ou irrécouvrables.

3-3 Fixation de prix de vente de certains matériaux

3-3-1 Reprise de gravats

Considérant que Certains gravats sont utilisés dans la cadre des travaux sur les ISDND de la couverture périodique des alvéoles en exploitation,

Considérant que dans ce cadre, il convient de déterminer le prix hors taxe à appliquer à ces reprises,

Considérant que cette reprise concerne deux types de gravats à savoir les gravats de travaux - 0/31.5 et les gravats de recouvrement périodique (fines)- 20/80,

Considérant le prix de revient (transport et préparation) de ces deux matériaux,

Le Président propose au comité syndical de fixer le prix de vente de ces matériaux pour 2015 comme suit :

- Gravats de travaux - 0/31.5 : 16.00 € HT
- Gravats de recouvrement périodique (fines)- 20/80 : 8.00 €/HT

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, fixe le prix hors taxe à appliquer à la reprise des gravats.

La fixation de ce prix de reprise permet de faire peser cette charge sur l'investissement plutôt que sur le fonctionnement.

3-3-2 Prix de vente du compost pour 2016

La chambre d'agriculture a débuté ses prospections pour les campagnes 2016 de diffusion du compost. Dans ce cadre, il convient de fixer le prix applicable dès aujourd'hui afin de faciliter les démarches.

Il est proposé au comité syndical de conserver l'organisation des prix de vente telle qu'elle est fixée actuellement en appliquant un coefficient de révision des prix de 2% :

Pour l'enlèvement du compost, trois points de départs sont considérés :

- Site de Trivalandes, commune de Saint-Christophe-du-Ligneron
- Site de Trivalonne, commune de Château d'Olonne
- Site de l'actuelle usine de Corpe, commune de Corpe

Les prix applicables proposés sont les suivants :

<u>Vente :</u>

- Compost en mélange « sortie d'usine » : 3,28 € par tonne (hors TVA)

<u>Transport :</u>

- Transport dans un rayon de 0 à 10 kilomètres : 3.89 € par tonne (hors TVA)
- Transport dans un rayon de 11 à 20 kilomètres : 7.11 € par tonne (hors TVA)
- Transport dans un rayon de 21 à 40 kilomètres : 10.82 € par tonne (hors TVA)
- Transport dans un rayon supérieur à 40 kilomètres : 13.97 € par tonne (hors TVA)

<u>Epandage :</u>

- Prestation d'épandage : 5.63 € par tonne (hors TVA)

Ces tarifs seront applicables pour les enlèvements à intervenir à compter du 1er janvier 2016.

Madame RONDEAU rappelle qu'il avait été envisagé en juin dernier de mettre en place un tarif unique à moins de 10 € la tonne afin de faciliter les démarches commerciales auprès des agriculteurs. Cela a ainsi permis d'écouler les stocks de compost en deux mois. Il lui parait, par conséquent, difficile de revenir sur ce tarif unique.

Il est décidé de revoir le tarif de vente du compost et d'ajourner la délibération au comité syndical de décembre prochain.

Monsieur Luc GUYAU regrette que le compost ne puisse pas être utilisé dans l'agriculture biologique ce qui permettrait, vu le nombre d'agriculteurs biologiques dans le département, d'écouler les stocks en limitant le transport.

3-4 Préparation budgétaire 2016

Le comité syndical a délibéré en juin dernier sur la révision des modalités de calcul et du calendrier de préparation des contributions des adhérents.

Le calendrier de préparation tel qu'il a été envisagé par le comité syndical lors de sa réunion de juin dernier est respecté.
Le projet de tonnage pour 2016 a été adressé à chacun des adhérents du syndicat le 18 septembre dernier. Chaque collectivité est invitée à valider ses données d'ici le 1er octobre prochain.
Parallèlement les opérations d'évaluation des charges et produits pour 2016 sont en cours.
Celles-ci seront présentées à la commission gestion du 27 octobre prochain ainsi que le projet de grille des prix pour 2016.
De la sorte, le projet de contribution 2016 sera adressé à chaque collectivité avant le 15 novembre.
La grille des prix et les contributions seront ensuite votées au comité syndical de décembre en vue d'une notification des contributions début janvier 2016.

► Information du comité syndical

Monsieur le Président présente le volet administratif.

4 – Administratif

4-1 Décisions du PRESIDENT prises par délégation du comité syndical

Vu l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du comité syndical n°D107-COS100614, en date du 10 juin 2014, relative aux délégations d'attributions du comité syndical au président,

Monsieur le Président a reçu délégation du comité syndical dans le domaine des :

Finances

- pour procéder dans la limite des crédits de recettes d'emprunts ouverts au budget, à la réalisation et à la gestion active des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture de risques, et de passer à cet effet, les actes nécessaires.

► A ce titre, le Président rend compte des décisions prises dans le cadre de cette attribution depuis le 23 juin 2015.

Fixation des conditions de refinancement : refinancement et sécurisation de l'emprunt EUR/CHF et financements nouveaux

Considérant la structuration actuelle du prêt structuré indexé sur l'EUR/CHF.
Considérant les propositions nouvelles reçues de la Société de Financement Local.

Le Président a décidé de renégocier auprès de la Caisse Française de Financement Local un contrat dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

- ***Montant du contrat de prêt*** *17 601 200,00 EUR Maximum*
- ***Durée du contrat de prêt*** *15 ans et 6 mois*
- ***Objet du contrat de prêt :***
  - *à hauteur de 7 000 000,00 EUR : financer les investissements*
  - *à hauteur de 10 601 200,00 EUR maximum, refinancer en date du 01/07/2015 le contrat de prêt ci-dessous :*

Numéro du contrat de prêt refinancé	Numéro de prêt	Score Gissler	Capital refinancé	Intérêts courus non échus
MIN268495EUR	001	Hors Charte	5 051 200,00 EUR	93 712,39 EUR
Total			5 051 200,00 EUR	93 712,39 EUR

Le montant total de l'indemnité compensatrice dérogatoire intégrée dans le capital du contrat de prêt de refinancement est de 5 550 000,00 EUR Maximum.
Le montant total de l'indemnité compensatrice dérogatoire autofinancée est de 3 200 000,00 EUR maximum.
Le montant total refinancé est de 10 601 200,00 EUR maximum.
Par dérogation aux dispositions du contrat de prêt n°MIN268495EUR001, les intérêts courus non échus dus sont calculés d'un commun accord entre le prêteur et l'emprunteur au taux annuel de 3,69 %.
Le contrat de prêt de refinancement est autonome du contrat de prêt refinancé et est exclusivement régi par ses stipulations.

Financement du centre de tri départemental – partie bâtiment – mise en place d'un prêt à « taux de marché » de 4 084 000 € auprès de la Société Générale

Considérant la demande de Trivalis auprès de la Société Générale pour le financement du centre de tri départemental à hauteur de 4 084 000 € pour la partie bâtiment pour une durée de 20 ans.
Considérant la proposition de la Société Générale.
Le Président a décidé de contracter auprès de la Société Générale un contrat de prêt d'un montant de 4 084 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

- ***Montant*** *4 084 000 €*
- ***Date de départ*** *30/06/2016*
- ***Maturité*** *30/06/2036*
- ***Amortissement*** *Trimestriel - Linéaire*
- ***Périodicité des échéances*** *Trimestrielle*
- ***Base de calcul*** *Exact / 360*
- ***Taux d'intérêt*** *2,25 %*

Financement du centre de tri départemental – partie process sur 10 ans - prêt de 2 300 000 € auprès du Crédit Agricole

Considérant la demande de Trivalis auprès du Crédit Agricole pour le financement du centre de tri départemental à hauteur de 2 300 000 € pour la partie process sur une durée de 10 ans.
Considérant la proposition du Crédit Agricole.

Le Président a décidé de souscrire un crédit dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

- ***Montant*** *2 300 000 €*
- ***Date de remboursement final*** *30/06/2027*
- ***Frais de dossier*** *750 euros*

Phase de mobilisation de la date de signature de la convention jusqu'au 30/06/2017

- **Mobilisation** Encours mobilisable avec indexations EURIBOR 3 mois moyenné et sur EURIBOR 3 mois
- **Taux d'intérêts** Euribor 3 mois + 0.58 % l'an (base exact/360)
- **Périodicité de paiement des intérêts** Trimestrielle

Phase d'Amortissement du 30/06/2017 au 30/06/2027

- **Consolidation** Consolidation automatique au 30/06/2017
- **Type d'amortissement** Trimestriel linéaire
- **Remboursements anticipés définitifs** Possibles moyennant éventuellement le paiement d'une indemnité selon conditions de marché
- **Remboursements provisoires** Possibles moyennant le paiement d'intérêts d'attente (Taux en cours – 90 % de la moyenne des EONIA)
- **Taux d'intérêts** Taux fixe (base exact/360)
- **Périodicité de paiement des intérêts** Trimestrielle

Financement du centre de tri départemental – partie process sur 10 ans - prêt de 2 300 000 € auprès de la Banque Postale

Considérant la demande de Trivalis auprès de la Banque Postale pour le financement du centre de tri départemental à hauteur de 2 300 000 € pour la partie process sur une durée de 10 ans.
Considérant la proposition de la Banque Postale.
Le Président a décidé de contracter auprès de la Banque Postale un contrat de prêt d'un montant de 2 300 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes.
Le contrat de prêt est composé d'une phase de mobilisation et d'une seule tranche obligatoire.

- **Score Gissler** *1A*
- **Montant du contrat** *2 300 000 €*
- **Durée du contrat** *9 ans et 6 mois*
- **Objet du contrat** *Financer les investissements*

Phase de mobilisation

Pendant la phase de mobilisation, les fonds versés qui n'ont pas encore fait l'objet de la mise en place d'une tranche constituent l'encours en phase de mobilisation.

- **Durée** *5 mois soit du 04/01/2016 au 30/06/2016*
- **Versement des fonds** *à la demande de l'emprunteur avec versement automatique au terme de la phase de mobilisation*
- **Montant minimum de versement** *15 000 €*
- **Taux d'intérêt annuel** *Index Eonia post-fixé assorti d'une marge de + 0.90 %*
- **Base de calcul** *Nombre exact de jours écoulés sur la base d'une année de 360 jours*
- **Echéance d'intérêt** *Périodicité mensuelle*

Tranche obligatoire à taux fixe du 30/06/2016 au 01/07/2025

Cette tranche obligatoire est mise en place en une seule fois le 30/06/2016 par arbitrage automatique

Montant *2 300 000 €*
Durée du prêt *9 ans et 1 mois*
Date de départ *01/10/2016*

Maturité *01/07/2025*
Amortissement *Trimestriel - Linéaire*
Périodicité des échéances *Trimestrielle*
Base de calcul *Mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours*
Taux d'intérêt *1,69 %*

Commissions

Commission engagement *0,10 % du montant du contrat de prêt*
Commission non utilisation *Pourcentage 0,10 %*

Marchés publics

- pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et accords-cadres et marchés subséquents de travaux, de fournitures et de services passés en procédure adaptée et visés par le code des marchés publics dont le montant estimé du besoin est inférieur au seuil mentionné au II – 2° de l'article 26 du code des marchés publics (207 000 € HT), ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

►A ce titre, le Président rend compte des décisions prises dans le cadre de cette attribution depuis le 23 juin 2015.

N°du marché	Nomenclature	Nom de la société attributaire	Montant en € HT du marché
2015_M008	Transport en car de personnes d'un lieu de départ vendéen jusqu'au site de Trivalandes à Saint-Christophe du Ligneron *Lot 1 : transport aller/retour de personnes de la zone A à Trivalandes*	SOVETOURS	marché BdC maxi 4 500 € HT /an
2015_M008	Transport en car de personnes d'un lieu de départ vendéen jusqu'au site de Trivalandes à Saint-Christophe du Ligneron *Lot 2 : transport aller/retour de personnes de la zone B à Trivalandes*	SOVETOURS	marché BdC maxi 8 500 € HT /an
2015_M008	Transport en car de personnes d'un lieu de départ vendéen jusqu'au site de Trivalandes à Saint-Christophe du Ligneron *Lot 3 : transport aller/retour de personnes de la zone C à Trivalandes*	SOVETOURS	marché BdC maxi 3 500 € HT /an
2015_M008	Transport en car de personnes d'un lieu de départ vendéen jusqu'au site de Trivalandes à Saint-Christophe du Ligneron *Lot 4 : transport aller/retour de personnes de la zone D à Trivalandes*	SOVETOURS	marché BdC maxi 2 500 € HT /an
2015_M008	Transport en car de personnes d'un lieu de départ vendéen jusqu'au site de Trivalandes à Saint-Christophe du Ligneron *Lot 5 : transport aller/retour de personnes de la zone E à Trivalandes*	SOVETOURS	marché BdC maxi 1 000 € HT /an
2015_M092	Acquisition et installation d'un système de ventilation et de climatisation sur le centre de tri de La Roche sur Yon	COMELEC SERVICES	18 280,00
2015_M159	Travaux nécessaires à la reprise de la voirie - ISDND de Sainte Flaive des Loups	CHARIER TP SUD	26 835,70
2015_M180	Maintenance système désenfumage	VPI	Contrat de maintenance < 15 000 € HT

2015_M181	Maintenance barrière levante	DOMOTIQUE 85	Contrat de maintenance < 15 000 € HT
2015_M182	Maintenance mur mobile	DORMA France	Contrat de maintenance < 15 000 € HT
2015_M184	Etude de faisabilité technique, financière et environnementale de production et valorisation de CSR obtenu à partir de déchets ménagers et assimilés	NALDEO	32 900,00
2015_M187	Maintenance ascenseur	OTIS	Contrat de maintenance < 15 000 € HT
2015_M194	Mission géotechnique dans le cadre de la construction d'un centre de transfert sur la commune d'Angles	JOSENSI CONSULTANTS	4 421,00
2015_M209	Migration du lien Internet en fibre optique - complément	ORANGE BUSINESS SERVICE	119,00
2015_M210	Déplacement	YEU CONTINENT	-
2015_M211	Déplacement	YEU CONTINENT	13,20
2015_M212	Aménagement paysager sur le centre de tri de Mouzeuil Saint Martin	S.E VERT	2 163,00
2015_M213	Abonnement	EDITIONS PAPYRUS	199,00
2015_M214	Abonnement	EDITIONS PAPYRUS	99,00 TTC
2015_M215	Fournitures Communication	TRAIT D'UNION	1 226,00
2015_M216	Mission SPS - travaux réaménagement du centre de transfert d'Angles	APAVE	2 300,00
2015_M217	Travaux de réaménagement du centre de transfert d'Angles - Mission contrôle technique	BUREAU VERITAS	3 440,00
2015_M218	Avis de non-conformité	ORTEC ENVIRONNEMENT	352,00
2015_M220	Modification du système de détection incendie - centre de transfert de Foussais Payré	CHUBB	6 047,23
2015_M223	Relevage, mélange et chargement de compost issu de Trivalonne sur la plateforme de compost de Talmont Saint Hilaire	URBASER ENVIRONNEMENT	4 054,40
2015_M224	Collecte de déchets de laboratoires - CC du Talmondais	ORTEC ENVIRONNEMENT	50,00
2015_M225	Maintenance informatique	BERGER LEVRAULT	180,00
2015_M226	Maintenance informatique	BERGER LEVRAULT	325,00
2015_M227	Inscription	TOUR VEHICULE ELECTRIQUE	400,00
2015_M228	Abonnement	GROUPE MONITEUR	771,00
2015_M229	Titres restauration	EDENRED	9 529,36
2015_M230	Réalisation d'une tranchée drainante sur l'alvéole A4 - ISDND Sainte Flaive des Loups	SODAF GEO	5 413,10
2015_M231	Vérification des limites de la parcelle des Ajoncs - Projet du centre de tri départemental	GEOUEST	400,00

2015_M232	Téléphonie	ORANGE BUSINESS	240,25
2015_M233	Téléphonie	ORANGE BUSINESS	9,90
2015_M234	Supplément carburant hors forfait	EUROPCAR	49,05
2015_M235	Supplément carburant hors forfait	EUROPCAR	51,60
2015_M236	Téléphonie	ORANGE BUSINESS	9,90
2015_M237	Fournitures courantes	CAFES ALBERT	137,20
2015_M238	Supplément carburant hors forfait	EUROPCAR	51,60
2015_M239	Maintenance informatique	DEVELOP'IT	Contrat de maintenance < 15 000 € HT
2015_M240	Fournitures courantes	FNAC	108,08
2015_M241	Licence Oracle	ORACLE France	523,96
2015_M242	Petits travaux réparation - siège Trivalis	VFE	1 628,15
2015_M243	Petits travaux réparation - siège Trivalis	VFE	988,88
2015_M244	Petits travaux réparation - siège Trivalis	VFE	968,00
2015_M246	Chargement et évacuation de refus de criblage propres issus de la plateforme de compostage de Givrand	LOCA RECUPER	1 157,98
2015_M247	Fournitures communication	BIO FUTURA BV	2 483,97
2015_M249	Conditionnement de compost en sachet	ESTA YON BOCAGE	383,50
2015_M250	Fournitures courantes	2M PRESSING	3,40
2015_M252	Avis de non-conformité	ORTEC ENVIRONNEMENT	800,00
2015_M253	Avis de non-conformité	ORTEC ENVIRONNEMENT	96,00
2015_M254	Relevage, mélange et chargement de compost issu de Trivalonne sur la plateforme de compost de Talmont Saint-Hilaire	URBASER ENVIRONNEMENT	4 054,40
2015_M255	Titres restauration	EDENRED	11 921,75
2015_M256	Fournitures courantes	MR BRICOLAGE	32,00
2015_M257	Mission de niveau 3 - création d'une aire de lavage et d'une zone d'isolement de la radioactivité sur le TMB de Château d'Olonne (Trivalonne)	BUREAU VERITAS	1 190,00
2015_M258	Abonnement	LE COURRIER VENDEEN	64,74
2015_M259	Intervenant colloque du 08/10/2015	STEPHANE COURGEON	1 490,00
2015_M260	Mission de contrôle technique extérieur de l'étanchéité par géomembrane - Travaux de réhabilitation de l'alvéole A1 - ISDND de Sainte Flaive des Loups	AGEOS ETUDES	2 850,00
2015_M262	Remplacement pompe à main - déchèterie de Chavagnes Les Redoux	ATLANTIC METAL	461,00

2015_M263	Diagnostic ouvrage hydraulique - centre de transfert d'Angles	SOCOTEC INFRASTRUCTURE	2 800,00
2015_M268	Déplacement	COMPAGNIE VENDEENNE	15,60
2015_M269	Déplacement	COMPAGNIE VENDEENNE	7,80
2015_M270	Déplacement	YEU CONTINENT	9,18
2015_M272	Elevage, mélange et chargement de compost issu du TMB du Château sur la plateforme de Talmont	URBASER	6 487,04
2015_M273	Abonnement	SURVEY MONKEY	333,33
2015_M274	Achat de 4 colonnes /tablette en carton pour le site de Trivalandes	QUART DE POIL	82,00
2015_M275	Alimentation électrique de l'aire de lavage depuis l'auvent de couverture du compost - site de Trivalonne	VFE	5 457,67
2015_M276	Location d'un tracteur pour canon de pulvérisation sur le site de Trivalonne	MATERIEL AGRICOLE VENDEEN	1 170,00
2015_M277	Sondage sur chantier à Bournezeau	BATI RECYCLAGE	800,00
2015_M278	Croisement des isochrones et des données carroyées de l'INSEE	GEO VENDEE	120,00 TTC
2015_M279	Fournitures courantes	MR BRICOLAGE	35,79
2015_M280	Fournitures petits matériels	BOULANGER	49,98
2015_M281	Renouvellement mobile	ORANGE	16,00
2015_M282	Assurances matériel de sonorisaiton	SMACL	73,40
2015_M283	Acquisition d'un mobile	ORANGE	570,23
2015_M284	Accessoires téléphonie	BOULANGER	37,48
2015_M285	Réparation téléphone mobile	MEDIATIK	49,17
2015_M286	Fournitures courantes	2M PRESSING	54,83
2015_M287	Fournitures courantes	LE MARCHE AUX VINS	475,84
2015_M288	Indemnités de franchise véhicules - juin	EUROPCAR	624,21
2015_M290	Evaluation des émergences acoustiques et rédaction de l'étude acoustique - Ile d'Yeu	GEOSCOP	2 650,00
2015_M292	Mission SPS (complément) – Sainte Flaive des Loups	BUREAU VERITAS	665,00
2015_M293	Fournitures courantes	UGAP	347,60
2015_M296	Remplacement d'un moteur du mur mobile - salle de réunion	DORMA	831,50
2015_M297	Fournitures mobilier	VENDEE BUREAU	1 151,00
2015_M298	Fournitures Communication	ATELIER S	157,00
2015_M299	Refonte de l'étude de dispersion odeurs à l'aide d'un modèle CALPUSF - projet de plateforme de DV et gravats de l'Ile d'Yeu	ODOURNET	7 710,00
2015_M300	Réparation véhicules	RENAULT	236,88
2015_M301	Avis de non-conformité	BATI RECYCLAGE	400,00

2015_M302	Formation	CCI NANTES	605,00 TTC
2015_M303	Maintenance logiciel	SPHINX DEVELOPPEMENT	315,00
2015_M304	Fournitures courantes	LES JARDINS DE BELLEVILLE	576,00
2015_M305	Fournitures Communication	CHANTIERS CONTACT	172,00
2015_M306	Fournitures Communication	RECREAT'YON	890,00
2015_M308	Petits travaux - siège Trivalis	PROVOST	832,16
2015_M309	Fournitures mobilier	VENDEE BUREAU	1 630,10
2015_M310	Fournitures mobilier	VENDEE BUREAU	708,29
2015_M311	Fournitures mobilier	TERRIEN	1 732,24
2015_M312	Petits travaux réparation - siège Trivalis	VFE	55,00
2015_M313	Petits travaux réparation - siège Trivalis	VFE	375,00
2015_M314	Petits travaux réparation - siège Trivalis	VFE	95,00
2015_M315	Réparation téléphonie	MEDIATIK	59,00
2015_M316	Fournitures courantes	EQIP'SANTE BIRON	1 101,33
2015_M317	Fournitures courantes	TRAIT D'UNION	365,00
2015_M318	Fournitures courantes	CAFES ALBERT	98,00
2015_M319	Petits travaux réparation - siège Trivalis	VFE	184,40
2015_M320	Petits travaux réparation - siège Trivalis	VFE	96,60
2015_M321	Commande de poules	ANTIGNY NUTRITION	130,00
2014_M113	Maîtrise d'œuvre pour la création d'un pôle de réception et de valorisation des gravats et déchets végétaux sur l'Ile d'Yeu ***Avenant 1*** *: forfait définitif de rémunération*	BOURGOIS	10 509,00
2013_M001	Maîtrise d'œuvre pour la création d'un pôle de déchets ménagers et assimilés comprenant une déchèterie et un centre de transfert de ces déchets sur le territoire de la commune d'Angles ***Avenant 2*** *: définir les conditions techniques et financières de réalisation de la mission de la MOe*	SETEC ENVIRONNEMENT/COINTET/HANGAR	-27 850,00
2014_M219	Entretien du parc automobile - siège social Trivalis ***Avenant 2*** *: ajout de lignes de prix relatives à l'entretien des freins avant et arrière et reformulation des forfaits*	LA ROCHE AUTOMOBILES	Marché à BdC maxi 15 000 € HT
2014_M029	Impression et reprographie Lot 5 : reprographie ***Avenant 1*** *: ajout de lignes de prix*	SMB BUROPLAN	Marché à BdC maxi 10 000 € HT

2014_M029	Impression et reprographie Lot 3 : Impression périodiques ***Avenant 1*** *: Impression d'un rapport annuel de 20 pages au lieu de 16 pages prévu initialement au marché*	SMB BUROPLAN	Marché à BdC maxi 50 000 € HT

Ressources humaines

- pour prendre toute décision concernant le recrutement d'agents non-titulaires dans les cas suivants :
  - soit pour assurer le remplacement temporaire des fonctionnaires ou des agents contractuels à temps partiel ou momentanément indisponibles (article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée),
  - soit pour faire face à un besoin lié un accroissement temporaire d'activité ou un accroissement saisonnier d'activité (article 3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée), et signer les contrats et toutes les pièces nécessaires à ces recrutements.

► A ce titre, le Président rend compte des décisions prises dans le cadre de cette attribution depuis le 23 juin 2015.

➡ ***Prolongation du contrat de chargé de communication contractuel pour assurer le remplacement temporaire des fonctionnaires momentanément indisponibles, en application de l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.***
Cécile Potier – prolongation du contrat à durée déterminée du 17/10/15 au 30/11/15 (remplacement congé maternité puis congés annuels de Noémie Chamard).

➡ ***Recrutement de 2 ambassadeurs du tri contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, en application de l'article 3-1° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.***

Alexandre Rivalland et Stéphanie Dahéron - contrats conclus du 28/09/15 au 28/10/15 - missions d'1 mois sur le territoire de La Roche-sur-Yon Agglomération.

➡ ***Recrutement d'un chargé de la commande publique contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, en application de l'article 3-1° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.***

Thibault Le Cadre – contrat du 01/10/2015 au 31/12/2015

➡ ***Recrutement de 2 apprentis préparant la licence professionnelle « gestionnaire des déchets » - à l'IUT de La Roche-sur-Yon – département génie-biologie***

Florian Cheylan, apprenti du 07/09/15 au 09/09/16 – pôle tri / service technique
Maud Lemetayer, apprentie du 14/09/15 au 09/09/16 – pôle prévention / service communication-prévention

- pour signer les ordres de mission pour les déplacements des délégués dans le cadre de mandats spéciaux.

► A ce titre, le Président rend compte des décisions prises dans le cadre de cette attribution depuis le 23 juin 2015.

➡ ***Participation de Monsieur Philippe BERNARD, 2ème vice-président, à une réunion organisée le 28 juillet 2015 à l'Ile d'Yeu – mode de transport utilisé : maritime et aérien (retour le 29 juillet 2015).***

Affaires juridiques

- pour ester en justice, avec tous pouvoirs, au nom de Trivalis, intenter toutes les actions en justice et défendre les intérêts de Trivalis dans l'ensemble des cas susceptibles de se présenter, tant en première instance qu'en appel et cassation, devant les juridictions de toute nature, dont les juridictions administratives et judiciaires, pour toute la durée de son mandat et pour toute action quelle que puisse être sa nature, à l'exclusion des actions en justice fondées sur la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse. Il pourra se faire assister par l'avocat de son choix.

► A ce titre, le Président rend compte des décisions prises dans le cadre de cette attribution depuis le 23 juin 2015.

Une synthèse de l'état d'avancement des deux référés expertise en cours sur Trivalandes est présentée, pour information, aux membres du comité syndical.

Référé expertise devant le tribunal de commerce

Contexte : Trivalis a fait construire une usine de tri mécano –biologique à Saint-Christophe-du-Ligneron. Le marché de travaux a été confié à un groupement d'entreprises solidaire : Vinci Environnement (mandataire), SOGEA Atlantique BTP et BGCV (co-traitants).Dans le cadre de ce marché, SOGEA Atlantique BTP a réalisé les aménagements extérieurs (incluant les voiries).
SOGEA Atlantique BTP a sous-traité à COLAS CENTRE OUEST-GADAIS les terrassements, VRD, traitement à la chaux (sous-traitant de 1er rang).
COLAS CENTRE OUEST-GADAIS a elle-même sous-traité à la société BODIN la fourniture et la mise en œuvre de grave bitume 0/14 et d'enrobés BB0/10 (sous-traitant de 2nd rang).

En juin 2012, la société COLAS CENTRE OUEST-GADAIS a adressé sa demande de paiement du solde des travaux (110 614.35 € TTC) à SOGEA Atlantique BTP et à Trivalis. SOGEA Atlantique BTP a notifié son refus de paiement en invoquant des réserves et des désordres importants affectant les enrobés de voirie.

Recours	Parties	Actions menées	Actions en cours
Référé expertise devant le Tribunal de Commerce de Nantes (Avocat : Me Oillic)	GADAIS devenue COLAS CENTRE OUEST-GADAIS c/ SOGEA Atlantique BTP et BODIN Trivalis en observateur	26 et 27 décembre 2012 : Assignation devant le Tribunal de commerce de Nantes par COLAS CENTRE OUEST-GADAIS de SOGEA ATLANTIQUE BTP, BODIN et Trivalis 18 juillet 2013 : Jugement du Tribunal de commerce désignant Monsieur LEMAIRE pour effectuer une expertise judiciaire. 26 septembre 2013 : 1ère réunion d'expertise 20 novembre 2013 : 2ème réunion d'expertise 5 décembre 2014 : ordonnance de prorogation de délai du TC : l'expert a jusqu'au 30 juin 2014 pour remettre son rapport au Greffe. 17 octobre 2014 : ordonnance de prorogation de délai du TC : l'expert a jusqu'au 31 mars 2015 pour remettre son rapport au Greffe. 19 février 2015 : Audience du tribunal suite à la demande de COLAS CENTRE OUEST GADAIS d'assignation du maître d'œuvre (Cabinet MERLIN) 27 février 2015 : ordonnance de prorogation de délai du TC : l'expert a jusqu'au 31 juillet 2015 pour remettre son rapport au Greffe. 16 juillet 2015 : Jugement du tribunal étendant la mission d'expertise au Cabinet Merlin 21 juillet 2015 : réunion d'expertise 7 septembre 2015 : transmission d'un Dire de Trivalis à l'expert	Prochaine audience de suivi de la procédure fixée au 12 octobre. En attente de la validation par l'expert d'un devis pour la réalisation d'une mission géotechnique - mission G2 PRO

Référé expertise devant le tribunal administratif

Contexte : Trivalis a fait construire une usine de tri mécano-biologique à Saint-Christophe-du-Ligneron.

Le marché de maîtrise d'œuvre a été confié à un groupement d'entreprises : Cabinet Merlin (mandataire), Cabinet Bourgois, Cabinet Briton et Claude Architecture et Paysage de l'Ouest (co-traitants).

Le marché de travaux a été confié à un groupement d'entreprises solidaire : Vinci Environnement (mandataire), SOGEA Atlantique BTP et BGCV (co-traitants).

Le marché de contrôle technique a été confié à l'entreprise Qualiconsult.
Le marché d'exploitation a été confié à l'entreprise Geval.

Les travaux de cet équipement ont fait l'objet, le 10 juillet 2012, d'une réception avec de nombreuses réserves dont certaines n'ont toujours pas été levées. De nombreux désordres et dysfonctionnements sont également survenus sur l'ouvrage suite à sa mise en service.

Recours	Parties	Actions menées	Actions en cours
Référé expertise devant le Tribunal Administratif de Nantes (Avocat Me Morgane Flaud)	Trivalis c/ Cabinet Merlin, Cabinet Bourgois, Cabinet Briton et Claude Architecture, Paysage de l'Ouest, Vinci Environnement, SOGEA Atlantique BTP, BGCV, Qualiconsult, Geval	8 septembre 2014 : référé expertise engagé par Trivalis devant le Tribunal Administratif de Nantes 10 octobre 2014 : ordonnance du Tribunal Administratif désignant Monsieur Pierre LE CLOIREC en qualité d'expert et prévoyant une remise de son rapport le 31 mars 2015 26 janvier 2015 : 1ère réunion d'expertise 6 mai 2015 : Ordonnance du TA étandant la requête à Alfyma, COLAS, NOVOFERM INDUSTRIE, SOPREMA ENTREPRISES, SECOM'ALU et reportant la remise du rapport de l'expert au 30 novembre 2015	Rédaction d'un projet de Dire par l'avocate de Trivalis sur les dysfonctionnements et malfaçons non réparés à ce jour. En attente de la fixation d'une date par l'expert pour une nouvelle réunion d'expertise

Recours en annulation devant le tribunal administratif

Contexte : Trivalis a organisé un appel d'offres ouvert, dans le cadre d'une procédure adaptée, pour les travaux de couverture de la plateforme de stockage du compost, sur le site de l'usine de Tri Mécano Biologique, au Château d'Olonne.

Cette mise en concurrence a été divisée en quatre lots, dont un lot n°3, intitulé « Charpente métallique – Couverture – Bardage » pour lequel huit entreprises ont déposé une offre, dont la SARL Massé Charpente Serrurerie (MCS). L'offre de la SARL MCS n'a pas été retenue, car elle a été classée en quatrième position. L'attributaire est la SA Briand CM qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse classée en première position. Toutefois, la SARL MCS soutient que son éviction est irrégulière, et qu'elle lui a causé un manque à gagner estimé à environ 66 000 €.

Recours	Parties	Actions menées	Actions en cours
Recours en annulation (Avocat : Me Oillic)	SARL MASSE CHARPENTE SERRURERIE (MCS) c/ Trivalis	8 juillet 2015 : Dépot par MCS devant le TA de Nantes d'une requête pour faire annuler le marché	17 septembre 2015 : Dépôt par Trivalis devant le TA de Nantes d'un mémoire en réponse

5-2 Travaux et décisions du BUREAU prises par délégation du comité syndical

Vu l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du comité syndical n°D108-COS100614, en date du 10 juin 2014, relative aux délégations d'attributions du comité syndical au bureau,

Bureau du 1er juin 2015

►Monsieur le Président rend compte au comité syndical des travaux du bureau et des décisions prises par délégation du comité syndical lors de sa réunion du 1er juin 2015.

1 – Passation d'avenants

Le Bureau a autorisé le Président à signer les avenants suivants :

n° marché	Intitulé du marché	n° av.	Intitulé du lot	Entreprise	Montant HT
2013_M213	Conception, réalisation, exploitation et maintenance d'un centre de tri départemental et d'un centre de transfert	4		GROUPEMENT CONJOINT (COVED, SARL COINTET, DURAND Architectes)	477 445,00 € HT
2013_M115	Travaux d'aménagement et de réhabilitation d'alvéoles sur l'ISDND de Sainte-Flaive des Loups	4	Lot 2 : travaux d'étanchéité par géosynthétiques	SODAF GEO INDUSTRIE	49 824.25 € HT

2 – Autres décisions

- ***Convention de partenariat avec l'association Terre Attitude Vendée pour développer le tri et réduire les déchets lors de la Fête départementale de l'Agriculture de la Vendée 2015***

Considérant que les Jeunes Agriculteurs de Vendée regroupés dans l'association Terre Attitude Vendée organisent chaque année une Fête départementale de l'Agriculture visant à présenter leur métier, à promouvoir l'image du monde agricole auprès du grand public et à valoriser les actions menées par les agriculteurs en faveur de la préservation de l'environnement.
Considérant que dans ce cadre, des actions de prévention et de tri des déchets sont mises en place ayant pour vocation de limiter le prélèvement des ressources naturelles et réduire l'espace consacré au stockage des déchets.
Considérant que le Syndicat mixte départemental Trivalis, compétent en matière de traitement des déchets, apporte son soutien aux Jeunes Agriculteurs dans l'organisation de leur manifestation.

Considérant qu'une convention doit être établie entre l'association Terre Attitude Vendée et le Syndicat mixte départemental Trivalis afin de déterminer les engagements de chacune des parties pour limiter la production de déchets et réussir le tri des déchets recyclables à l'occasion de la Fête de l'Agriculture pour l'année 2015.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité,
- approuve les termes de la convention de partenariat entre l'association Terre Attitude Vendée et Trivalis dont le projet est joint en annexe,
- autorise Monsieur le Président à signer la convention à intervenir avec l'association Terre Attitude Vendée, ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.

- ***Suppression de l'emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe créé par délibération n° D213 en date du 6 septembre 2011***

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement, conformément à l'article 34 de la loi précitée,
Considérant qu'en application de la délibération n°D108-COS100614 du comité syndical en date du 10 juin 2014, il appartient au bureau de créer les emplois du syndicat Trivalis,
Considérant qu'en conséquence, il appartient au bureau de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade,
Considérant la nécessité de supprimer un emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe, associé à la fonction d'assistante de direction du service technique en raison de la nomination de l'agent occupant cet emploi précédemment, sur un emploi de rédacteur, après réussite au concours, et de l'absence de besoin au sein du syndicat Trivalis sur l'emploi d'adjoint principal de 2ème classe devenu vacant,

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :
− supprime l'emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe, créé par délibération n°D213 en date du 6 septembre 2011, permanent, à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires
− charge le Président de procéder à la mise à jour du tableau des effectifs en conséquence.

- ***Suppression de l'emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe créé par délibération n° D013 en date du 10 janvier 2012***

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement, conformément à l'article 34 de la loi précitée,
Considérant qu'en application de la délibération n°D108-COS100614 du comité syndical en date du 10 juin 2014, il appartient au bureau de créer les emplois du syndicat Trivalis,
Considérant qu'en conséquence, il appartient au bureau de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade,
Considérant la nécessité de supprimer un emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe, associé à la fonction de responsable du pôle des ressources humaines en raison de la nomination de l'agent occupant cet emploi précédemment, sur un emploi de rédacteur, après réussite au concours, et de l'absence de besoin au sein du syndicat Trivalis sur l'emploi d'adjoint principal de 2ème classe devenu vacant,

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :

− supprime l'emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe, créé par délibération n°D013 en date du 10 janvier 2012, permanent, à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires
− charge le Président de procéder à la mise à jour du tableau des effectifs en conséquence.

- ***Suppression de l'emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe créé par délibération n° D200 en date du 10 décembre 2013***

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement, conformément à l'article 34 de la loi précitée,
Considérant qu'en application de la délibération n°D108-COS100614 du comité syndical en date du 10 juin 2014, il appartient au bureau de créer les emplois du syndicat Trivalis,
Considérant qu'en conséquence, il appartient au bureau de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade,
Considérant la nécessité de supprimer un emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe, associé à la fonction de chargé des affaires juridiques en raison de la nomination de l'agent occupant cet emploi précédemment, sur un emploi de rédacteur, après réussite au concours, et de l'absence de besoin au sein du syndicat Trivalis sur l'emploi d'adjoint principal de 2ème classe devenu vacant,

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :
- supprime l'emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe, créé par délibération n°D200 en date du 10 décembre 2013, permanent, à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires

- charge le Président de procéder à la mise à jour du tableau des effectifs en conséquence.

- ***UPM Kymmene - Remboursement des frais engagés par Trivalis***

Considérant que, par délibération n°D001-12015 en date du 12 janvier 2015, le bureau a autorisé le Président à signer les avenants de prolongation d'une durée de 3 mois, avec une échéance au 31/03/2015, des 2 contrats visés ci-dessus.
Considérant que courant janvier/février 2015, l'usine d'UPM Kymmene située à Grande Couronne, n'a pas pu réceptionner les chargements habituels provenant des sites de Trivalis :
- fin décembre 2014, fermeture de chaîne d'affinage et donc report des chargements de papiers non triés à début janvier 2015.
- janvier 2015, saturation des zones de stockage amont chez le papetier, la DREAL leur demande de stopper les réceptions afin de ne pas dépasser les volumes et tonnages autorisés.
- février 2015, suite à des mouvements sociaux, site bloqué.
Considérant que, Trivalis a dû mettre en place des solutions alternatives transitoires durant le 1er trimestre 2015,
Considérant que, Trivalis a, de ce fait engagé, des frais correspondant :
- à la prise en charge des papiers chez le collecteur Brangeon pour un montant de 440,53 €
- aux transports des différents flux vers le centre de transfert ou de valorisation pour un montant de 19 180 €
- à la prise en charge des papiers au centre de transfert de Marboué pour un montant de 3 978,30 €
- à la mise en balles des papiers triés pour un montant de 5 771,17 €
Soit un montant total de 29 370 € de dépenses engagées.
Considérant qu'il convient d'ajouter à ces frais la déduction du gain réalisé sur le rachat des papiers ou la perte de rachat :
- rachat par Sita et Véolia de la sorte 1.11 avec un prix de rachat supérieur à celui d'UPM : 1 676,03 €

- rachat par Huhtamaki de la sorte 5.01 avec un prix de rachat inférieur à celui d'UPM : 675,07 €
Soit 1 000,96 € de recettes à déduire des dépenses engagées.
Considérant que le montant total des frais engagés par Trivalis s'élève donc à 28 369,04 euros.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité,

- autorise la perception du remboursement de la part d'UPM Kymmene, des frais engagés par Trivalis s'élevant à 28 369,04 euros.

- ***Avenant n° 6 au Contrat pour l'Action et la Performance (CAP) - transport de l'aluminium de collecte sélective en vrac (Prolongation)***

Considérant que, par délibération n°D11-068 en date du 17 mars 2011, le bureau a autorisé le Président à signer le Contrat pour l'Action et la Performance (CAP) avec Eco-Emballages, avec effet au 1er janvier 2011.
Considérant que dans le cadre de ce contrat, Trivalis bénéficie d'un soutien financier pour la reprise de l'aluminium mais uniquement dès lors que le transport de l'aluminium de collecte sélective s'effectue après mise en balles.
Considérant que la société GRANDJOUAN SACO (filiale du groupe Véolia) exploite, pour le compte de Trivalis, le centre de tri situé sur le territoire de la commune de Mouzeuil-Saint-Martin et assure, de ce fait, le tri de l'aluminium sur ce site.
Considérant que suite à de nombreux incidents survenus sur ce centre de tri lié notamment à la mise en balles des aérosols ménagers en aluminium, la société Véolia a décidé de ne plus mettre en balles l'aluminium avant transport.
Considérant qu'afin de ne pas perdre la contribution financière versée par Eco-emballages pour la reprise de l'aluminium, Trivalis bénéficie, depuis le 1er janvier 2014, d'une mesure exceptionnelle lui donnant droit au versement d'une contribution financière pour transport en vrac de l'aluminium de collecte sélective lui permettant d'être soutenu pour les tonnes d'aluminium de collecte sélective ne respectant pas le conditionnement du standard par matériau.
Considérant que cette mesure a été proposée temporairement par les sociétés agréées, Eco-Emballages et Adelphe, en complément des travaux menés par elles pour trouver une solution technique alternative au transport en vrac de l'aluminium de collecte sélective.
Considérant que les conditions et modalités d'application de cette mesure ont été convenues entre les parties et précisées par avenant n°3 au contrat CAP (modification de l'article 22 transport de l'aluminium de collecte sélective en vrac).
Considérant que cette mesure était prévue pour s'appliquer jusqu'au 31 décembre 2014 au plus tard.
Considérant que dans l'attente des résultats des travaux toujours en cours sur un dispositif de perforateurs d'aérosols en centre de tri permettant leur mise en balles et afin de permettre aux centre de tri concernés de mettre en place une solution pour respecter le conditionnement du standard par matériau, Eco-Emballages/Adelphe ont décidé de prolonger cette mesure jusqu'à la fin de leurs agréments, soit jusqu'au 31 décembre 2016 au plus tard.
Considérant qu'il convient donc de modifier le Contrat pour l'Action et la Performance (CAP) en son article 22.3 relatif à la durée du droit à la contribution financière aux surcoûts de transport de l'aluminium de collecte sélective conditionné en vrac.
Considérant que ces modifications sont formalisées dans l'avenant n°6 au Contrat pour l'Action et la Performance ci-joint.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité,

- approuve l'avenant n°6 au Contrat pour l'Action et la Performance (CAP) Barème E - Eco-Emballages,

- autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n°6 ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.

- ***Demande de subvention pour l'aménagement d'un circuit de visite sur le centre de tri départemental***

Considérant que Trivalis va aménager un circuit de visite dans le cadre de la construction du centre de tri départemental.
Considérant qu'il conviendrait de déposer une demande de subvention auprès de l'ADEME et d'Eco Folio.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité,

- charge le Président de solliciter une subvention auprès de l'ADEME et d'Eco Folio dans le cadre de l'aménagement d'un circuit de visite sur le centre de tri départemental,
- autorise le Président à signer tout document relatif à cette délibération.

Bureau du 6 juillet 2015

►Monsieur le Président rend compte au comité syndical des travaux du bureau et des décisions prises par délégation du comité syndical lors de sa réunion du 6 juillet 2015.

1 – Passation d'avenants

Le Bureau a autorisé le Président à signer les avenants suivants :

n° marché	Intitulé du marché	n° av.	Intitulé du lot	Entreprise	Montant HT
2014_M005	Travaux d'aménagement et de réhabilitation d'alvéoles sur l'ISDND Les Pineaux	1	Lot 1 : travaux de terrassements, VRD, couverture et travaux annexes	CHARRIER TP	- 149 524.53 € HT
2013_M212	Fourniture, livraison et mise en place de murs mobiles constituant des cases de rechargement sur différents sites de traitement des déchets ménagers et assimilés sur le département de la Vendée, propriété de Trivalis	1		BGCV	Ajout de lignes de prix au bordereau des prix unitaires
2015-M077	Travaux de couverture de la plateforme de	1	Lot 3 : travaux de charpente métallique,	BRIAND CM	- 605.35 € HT

	stockage du compost sur le site de Tri Mécano-Biologique au Château d'Olonne		couverture, bardage		
2013-M084	Exploitation de trois Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) et d'un centre de transfert	3		CHARIER DV	Modification du bordereau des prix unitaires et ajout de lignes de prix
M1095-2009	Exploitation et maintenance de l'usine de tri mécano biologique du Château d'Olonne située sur le site du Taffeneau	10		URBASER ENVIRONNEMENT	43 450,11 € HT

2 – Autorisation de signature de marchés publics

Le bureau dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 57 à 59 du Code des marchés publics, a autorisé le Président à signer les marchés suivants :

2015_M029 « Marché départemental de caractérisation des ordures ménagères et résiduelles, des refus de compostage, des refus de tri primaire et du tout-venant »

Après analyse et classement des offres, en application des critères de sélection des offres annoncés dans l'avis d'appel public à la concurrence et dans le règlement de la consultation, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 6 juillet 2015 à 8h30, a décidé d'attribuer le marché ainsi qu'il suit :

Lot	Classement	Nom de l'attributaire	Montant annuel estimé, non contractuel en € HT
1	1	VERDICITE	74 479.20
2	1	TRAIT D'UNION	15 675.00

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité,

- autorise Monsieur le Président à signer les pièces constitutives des marchés susmentionnés, à intervenir avec les opérateurs économiques retenus par la Commission d'Appel d'Offres, ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.

2015_M056 « Prise en charge, transport, déchargement et/ou transfert et/ou traitement de déchets ménagers sur le département de la Vendée »

Après analyse et classement des offres, en application des critères de sélection des offres annoncés dans l'avis d'appel public à la concurrence et dans le règlement de la consultation, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 6 juillet 2015 à 8h30, a décidé d'attribuer le marché ainsi qu'il suit :

Lot	Classement	Nom de l'attributaire	Montant, estimé, non contractuel, en € HT (sur la durée globale du marché)
1 transport	1	VEOLIA – GRANDJOUAN SACO	4 998 781.85
3 transport et traitement	1	VEOLIA – GRANDJOUAN SACO	2 376 838.80

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité,

- autorise Monsieur le Président à signer les pièces constitutives des marchés susmentionnés, à intervenir avec les opérateurs économiques retenus par la Commission d'Appel d'Offres, ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.

<u>2015_M116 « Marché départemental de pompage, transport et traitement des effluents excédentaires issus des différents sites de Trivalis »</u>

Après analyse et classement des offres, en application des critères de sélection des offres annoncés dans l'avis d'appel public à la concurrence et dans le Règlement de la Consultation, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 6 juillet 2015 à 8h30, a décidé d'attribuer le marché ainsi qu'il suit :

Lot	Classement	Nom de l'attributaire	Montant estimé non contractuel du marché par an en € HT
1 secteur ouest	1	SITM	30 060,00
2 secteur est	1	SITM	28 860,00
3 transport et traitement	1	ORTEC ENVIRONNEMENT	123 700,00

Monsieur le Président propose au Bureau de l'autoriser à signer les pièces constitutives des marchés et de le charger de procéder à leur notification.

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité,

- autorise Monsieur le Président à signer les pièces constitutives des marchés susmentionnés, à intervenir avec les opérateurs économiques retenus par la Commission d'Appel d'Offres, ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.

3 – Autres décisions

- ***Convention d'engagement pour la réduction des tonnages des déchets végétaux apportés en déchèteries sur le territoire des structures adhérentes à Trivalis***

Considérant que les collectivités adhérentes à Trivalis, titulaires de la globalité de la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, ont transféré à Trivalis la partie traitement et conservé la partie collecte
Considérant que dans le cadre de l'exercice de leur compétence, les collectivités assurent la compétence collecte, au sein de leurs déchèteries, des déchets végétaux produits sur leur territoire
Considérant que dans le cadre de l'exercice de sa compétence, Trivalis assure, depuis le bas de quai des déchèteries, la valorisation et le traitement des déchets végétaux collectés sur le territoire de la collectivité
Considérant que les tonnages de déchets végétaux ont considérablement augmenté en Vendée entre 2003 et 2014 passant de 40 000 tonnes à 93 000 tonnes par an, et qu'il existe une forte disparité entre les structures adhérentes à Trivalis concernant leur production
Considérant que le projet de loi sur la transition énergétique fixera comme objectif une baisse de 10% de la quantité de déchets ménagers en 2020 par rapport à 2010
Considérant que pour répondre à cet objectif, le futur Plan départemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux en cours d'élaboration s'oriente vers une diminution par deux du ratio de production des déchets végétaux par habitant et par an à l'horizon 2025.
Considérant que Trivalis est autorisé par ses statuts à effectuer lui-même ou participer à toutes études ou réflexions relatives à la collecte et au traitement des déchets et qu'à cette fin, les membres de Trivalis, s'engagent à lui communiquer toutes données qu'ils pourraient détenir, en particulier, sur l'exercice de l'autre partie de la compétence collecte et traitement des déchets ménagers, non exercée par Trivalis.
Considérant que dans ce contexte, Trivalis a mené une étude sur le département qui propose d'identifier un objectif à l'horizon 2025 de réduction de la production des déchets végétaux par zone géographique afin de tenir compte des spécificités du territoire.
Considérant que quatre zones géographiques ont ainsi été identifiées et qu'un objectif de réduction des déchets végétaux a été fixé par zone pour 2025 :

- touristique : 90 kg/hab/an
- rétro-littoral : 40 kg/hab/an
- rurale : 70 kg/hab/an
- syndicat/grande agglomération : 50 kg/hab/an

Considérant que cette étude propose également aux structures adhérentes un panel d'actions et de mesures incitatives et préventives susceptibles d'être déclinées localement afin d'atteindre l'objectif de réduction de production des déchets végétaux fixé.
Considérant que l'atteinte de cet objectif permettra une réduction substantielle des coûts de traitement des déchets végétaux.
Considérant que dans ce contexte un projet de convention par zone géographique a été établi.
Considérant que l'objet de la convention d'engagement entre Trivalis et les collectivités adhérentes est de développer un partenariat et d'associer leurs efforts à travers la mise en place d'actions et de mesures préventives et incitatives destinés à réduire les tonnages des déchets végétaux apportés en déchèteries.
Considérant que les déchets végétaux concernés sont :

- les déchets d'origine commerciale ou artisanale
- les déchets municipaux
- les déchets ménagers

Considérant que la convention est sans incidence financière.
Considérant que la convention est conclue pour une durée de dix ans.
Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité,

- approuve les termes de la convention d'engagement par zone géographique ci-jointe pour la réduction des tonnages des déchets végétaux apportés en déchèteries sur le territoire des structures adhérentes à Trivalis,
- autorise Monsieur le Président à signer la convention à intervenir avec les collectivités adhérentes, ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.

- ***Déclaration de projet d'intérêt général pour la création d'un centre de tri et d'un centre de transfert de déchets ménagers et assimilés sur le site des Ajoncs - Commune de La Ferrière***

Considérant que Trivalis est titulaire de la compétence traitement des déchets ménagers et assimilés.
Considérant que dans ce cadre, Trivalis met en place les équipements de traitement nécessaires pour atteindre les objectifs fixés dans le plan d'élimination des déchets ménagers défini par le Conseil Général de la Vendée.
Considérant que Trivalis exploite quatre centres de tri sur le département.
Considérant que dans un souci de rationalisation, Trivalis souhaite exploiter un seul centre de tri départemental.
Considérant qu'afin de limiter les transports d'ordures ménagères, Trivalis souhaite également exploiter un centre de transfert d'ordures ménagères.
Considérant qu'à cet effet Trivalis projette de construire un centre de tri et un centre de transfert situé sur la zone d'activités des Ajoncs à La Ferrière.
Considérant que vu l'article L.126-1 du Chapitre VI « déclaration de projet » du Code de l'Environnement, Trivalis a l'obligation pour la réalisation et la mise en exploitation de ce centre de tri et de ce centre de transfert, d'établir une déclaration de projet.
Considérant que celle-ci doit, d'une part, mentionner l'objet de l'opération tel qu'il figure dans le dossier soumis à l'enquête publique et comporter les motifs et considérations qui justifient son caractère d'intérêt général et doit, d'autre part, prendre en considération l'étude d'impact, l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement et le résultat de la consultation du public.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité,
- déclare d'intérêt général l'opération de construction du centre de tri et du centre de transfert des déchets ménagers et assimilés annexée à la présente délibération,
- charge le Président de procéder aux formalités de publicité de la déclaration de projet,
- autorise le Président à signer tout document se rapportant à cette délibération.

- ***Indemnisation par la société Paprec à Trivalis de la perte financière en soutien Eco-Emballages occasionnée par la non-livraison de 98,32 tonnes de cartons issus des déchèteries en 2013***

Considérant que, par délibération n°D11-068 en date du 17 mars 2011, le bureau a autorisé le Président à signer le Contrat pour l'Action et la Performance (CAP) avec Eco-Emballages, avec effet au 1er janvier 2011 prévoyant le versement de soutiens financiers d'Eco-emballages à Trivalis pour le tri et la valorisation des emballages ménagers dont les cartons.
Considérant que Paprec transporte les cartons issus des déchèteries des bassins 6 et 7 vers les centres de transfert ou de conditionnement indiqués par Trivalis.
Considérant que Trivalis a constaté que Paprec n'a pas évacué 98,32 tonnes de cartons vers la filière valorisation sur l'année 2013.

Considérant que la livraison de ces tonnages a été rattrapée sur l'année en 2014 et au 1er trimestre 2015,
Considérant que malgré ce rattrapage, Trivalis a subi une perte financière liée à la non perception en 2013 du soutien spécifique des cartonnettes-cartons du contrat Eco-Emballages s'élevant à 19 860,64 € (202 € x 98,32 T).
Considérant que ces soutiens n'ont pu être récupérés en 2014, Trivalis ayant déjà atteint cette année-là le tonnage plafond prévu au CAP.
Considérant que Trivalis demande à Paprec le remboursement des 19 860,64 € de soutiens non perçus au titre de l'année 2013.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité,
- autorise la perception de l'indemnisation de la part de Paprec, de la perte financière subie par Trivalis s'élevant à 19 860.64 euros sur un échelonnage de 5 mois.

- ***Convention avec le SyDEV relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une opération pour compte de tiers sur la commune de la Ferrière***

Considérant que dans le cadre du projet de construction du centre de tri départemental et du centre de transfert sur la commune de La Ferrière, il convient de réaliser des travaux neufs d'éclairage.
Considérant que le Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement de la Vendée (SyDEV) est compétent en matière d'éclairage public sur le département de la Vendée.
Considérant qu'une convention doit être établie entre Trivalis et le SyDEV afin de déterminer les modalités techniques et financières de ces travaux.
Considérant que les montants de travaux et de participation se décomposent de la manière suivante :

Nature des travaux	Montant HT	Montant TTC	Base participation	Taux de participation	**Montant de la participation**
Eclairage public	93 677,00	112 412,00	112 412,00	80,00 %	89 930,00
TOTAL PARTICIPATION			dont TVA 14 988,32		**89 930,00**

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité,
- approuve les termes de la convention entre Trivalis et le SyDEV relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une opération pour compte de tiers dont le projet est joint en annexe,
- autorise Monsieur le Président à signer la convention ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.

Bureau du 7 septembre 2015

►Monsieur le Président rend compte au comité syndical des travaux du bureau et des décisions prises par délégation du comité syndical lors de sa réunion du 7 septembre 2015.

1 – Passation d'avenants

Le Bureau a autorisé le Président à signer les avenants suivants :

n° marché	Intitulé du marché	n° av.	Intitulé du lot	Entreprise	Montant HT

M1010-2009	Mise à disposition de caissons, transport maritime et terrestre, et traitement des déchets issus de la commune de l'Ile d'Yeu	9		SITA OUEST	1 200 € HT
2011_M076	Exploitation, entretien et maintenance du centre de transfert des déchets ménagers de l'ile d'yeu, transfert des déchets de la déchèterie de l'ile d'yeu et suivi post-exploitation de l'ISDND de la pointe des corbeaux sur la commune de l'ile d'yeu	6		SITA OUEST	Ajout d'une ligne de prix au bordereau des prix unitaires
2011-M363	Mise à disposition de contenants, évacuation, transport et traitement des déchets ménagers et assimilés issus des déchèteries du bassin 4 (secteur Sud Ouest)	2	Lot 1 : mise à disposition de contenants, évacuation, transport et traitement des cartons, du bois, de la ferraille, des papiers, des bidons et du verre issus des déchèteries du bassin 4	SITA OUEST	Ajout d'une ligne de prix au bordereau des prix unitaires
2011-M363	Mise à disposition de contenants, évacuation, transport et traitement des déchets ménagers et assimilés issus des déchèteries du bassin 4 (secteur Sud Ouest)	3	Lot 5 : mise à disposition de contenants, évacuation, et transport du tout-venant des déchèteries du bassin 4, vers le centre de transfert (mise en balles) du Château d'Olonne	SITA OUEST	Ajout d'une ligne de prix au bordereau des prix unitaires
2012-M015	Mise à disposition de contenants,	2	Lot 1 : mise à disposition de	GDE	Ajout d'une ligne de prix au

	évacuation, transport et traitement des déchets issus des déchèteries du bassin 5 et des déchets dangereux issus des déchèteries des bassins 6 et 7 (secteur Est et secteur Nord Est)		contenants, évacuation, transport et traitement des cartons, du bois et de la ferraille issus des déchèteries du bassin 5		bordereau des prix unitaires
2013-M250	Exploitation des plateformes de compostage collectif sur le département de la Vendée	1		VALDEFIS	Transfert de l'activité vers la société COMPOST'IN SITU
2012-M423	Fourniture, transport et déchargement de composteurs individuels en bois, en plastique, de bioseaux et de lombricomposteurs. Fourniture, transport, déchargement et montage de pavillons de compostage sur le département de la Vendée, y compris formation à l'utilisation et suivi technique des pavillons de compostage	2		Groupement solidaire constitué de VALDEFIS, mandataire, et du cotraitant, l'association COMPOSTRI	Le mandataire du marché ainsi que son co-traitant deviennent une seule et même société: COMPOST'IN SITU
2012-M185	Marché public de travaux nécessaires à la réalisation de la couverture de l'alvéole A1 sur l'ISDND située au lieu-dit Bellevue à Sainte-Flaive des Loups	1	Lot 2 : mise en œuvre de l'étanchéité par géosynthétiques de l'alvéole A1	BHD ENVIRONNEMENT	8 869.50 € HT

2 – Autorisation de signature de marchés publics

Le bureau dans le cadre d'une procédure adaptée, conformément aux articles 26-II-5 et 28 du Code des marchés publics, a autorisé le Président à signer les marchés suivants :

2015_M097 «Travaux de mise en œuvre de systèmes de sécurité incendie sur les centres de tri et les centres de transfert de Trivalis »

Après analyse des offres, et au vu de l'avis simple de la Commission d'Appel d'Offres, Monsieur le Président propose :

- de classer les offres comme suit en application des critères de sélection annoncés dans l'avis d'appel public à la concurrence et dans le règlement de consultation :

Désignation	Nom des sociétés	Classement
Lot 1	ALLEZ et CIE (mandataire du groupement conjoint avec SIEMENS)	1
	BOUYGUES ENERGIES et SERVICES	8
	COMELEC Services	2
	HORELEC SYSTEMES - Base	10
	HORELEC SYSTEMES - Variante	9
	INSTANT ELECTRONIQUE	7
	OUVRARD	4
	SEJOURNE	3
	TURQUAND et Fils	6
	VFE	5
Lot 2	ALLEZ et CIE (mandataire du groupement conjoint avec SIEMENS)	1
	BOUYGUES ENERGIES et SERVICES	5
	HORELEC SYSTEMES - Base	7
	HORELEC SYSTEMES - Variante	6
	INSTANT ELECTRONIQUE	4
	OUVRARD	3
	SEJOURNE	2
Lot 3	TURQUAND et Fils	2
	OUVRARD	1
	SEJOURNE	3

- d'attribuer les marchés aux opérateurs économiques classés en première position pour chacun des lots, pour les montants indiqués ci-dessous :

	Classement	Nom de l'attributaire	Montants € HT
Lot 1	1	ALLEZ et CIE	96 063,91
Lot 2	1	ALLEZ et CIE	101 482,29
Lot 3	1	OUVRARD	31 654,38

- de l'autoriser à signer les pièces constitutives des marchés et de le charger de procéder à leur notification.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité,

- approuve le classement des offres
- attribue les marchés aux opérateurs économiques classés en première position pour chacun des lots, pour les montants indiqués ci-dessous :

	Classement	Nom de l'attributaire	Montants € HT
Lot 1	1	ALLEZ et CIE	96 063,91
Lot 2	1	ALLEZ et CIE	101 482,29
Lot 3	1	OUVRARD	31 654,38

- autorise Monsieur le Président à signer les pièces constitutives des marchés susmentionnés, à intervenir avec les opérateurs économiques mentionnés ci-dessus, ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.

<u>2015-M131 « Travaux de réalisation d'une plateforme de compostage de déchets verts et de valorisation des gravats sur la commune de l'Ile d'Yeu »</u>

Après analyse des offres, et au vu de l'avis simple de la Commission d'Appel d'Offres, Monsieur le Président propose :

- de classer les offres comme suit, en application des critères de sélection annoncés dans l'avis d'appel public à la concurrence et dans le règlement de consultation :

Désignation	**Nom des sociétés**	**Classement**
Lot n°1	BGCV SAS en groupement conjoint avec HANTSCH	1
	MERCERON TP en groupement solidaire avec LEROY et FILS, SEJOURNE, ARNAUDEAU CM, GIRUS et SERBA	2

Désignation	Nom des sociétés	Classement
Lot 2	ID VERDE	1

- d'attribuer les lots n°1 et n° 2, aux opérateurs économiques classés en première position pour les montants indiqués ci-dessous, et de retenir la Prestation Supplémentaire Eventuelle 1 (PSE1) :

Numéro du lot	Objet marché	Classement	Nom de l'attributaire	Montants € HT
1	Installation d'une plateforme de compostage des déchets verts (Equipements Process, Génie Civil, bâtiments tous corps d'état) et plateforme gravats, VRD	1	BGCV SAS	2 930 022.81 PSE1 : + 33 802.77
2	Aménagements paysagers, clôtures, portails	1	ID VERDE	59 373.63

- de l'autoriser à signer les pièces constitutives des marchés et de le charger de procéder à leur notification.

Après en avoir délibéré, **le bureau**, à la majorité des suffrages exprimés à l'unanimité :

- approuve le classement des offres ci-dessus,
- attribue les lots n° 1 et n° 2 aux opérateurs économiques classés en première position pour les montants indiqués ci-dessous :

Numéro du lot	Objet marché	Classement	Nom de l'attributaire	Montants € HT
1	Installation d'une plateforme de compostage des déchets verts (Equipements Process, Génie Civil, bâtiments tous corps d'état) et plateforme gravats, VRD	1	BGCV SAS	2 930 022.81 PSE1 : + 33 802.77
2	Aménagements paysagers, clôtures, portails	1	ID VERDE	59 373.63

- autorise Monsieur le Président à signer les pièces constitutives des marchés susmentionnés, à intervenir avec les opérateurs économiques mentionnés ci-dessus, ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.

3 – Autres décisions

- ***Convention de partenariat entre Trivalis et le Syndicat Vendée des Iles dans le cadre de la manifestation « Véolocéane 2015 »***

Considérant que le Syndicat Vendée des îles organise chaque année la manifestation Vélocéane, balade à vélo animée, ayant pour but de promouvoir le vélo et de mettre en valeur le réseau cyclable du département.

Considérant que Vélocéane 2015, qui se déroulera le 27 septembre 2015, propose deux parcours sur le thème de l'environnement avec des animations ludiques et familiales sur le tri et la réduction des déchets, les énergies renouvelables, la préservation de l'eau, les productions locales permettant de rythmer la balade.
Considérant que, dans ce cadre, le Syndicat mixte départemental Trivalis, compétent en matière de traitement des déchets, a été sollicité par le Syndicat Vendée des îles pour assurer des animations sur le site de Trivalandes.
Considérant qu'une convention doit être établie entre le Syndicat Vendée des îles et Trivalis afin de déterminer les engagements de chacune des parties pour la réalisation de ces animations.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité,
- approuve les termes de la convention de partenariat entre le Syndicat Vendée des îles et Trivalis dont le projet est joint en annexe,
- autorise Monsieur le Président à signer la convention à intervenir avec le Syndicat Vendée des îles, ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.

- ***Avenant 1 à la convention de partenariat pour des actions communes de communication entre Vendée Eau, le SyDEV et Trivalis en 2015, 2016, 2017 et 2018***

Considérant que Vendée Eau, le SyDEV et Trivalis sont trois syndicats à taille départementale compétents respectivement en matière de production et distribution d'eau potable, distribution d'énergie et du traitement des déchets ménagers et assimilés.
Considérant que Vendée Eau, le SyDEV et Trivalis ont signé le 1er juin 2015 une convention de partenariat pour la réalisation d'actions de communication communes pour les années 2015, 2016, 2017 et 2018.
Considérant que la convention prévoit quatre catégories distinctes d'actions de communication communes.
Considérant qu'à ces différentes actions, les syndicats souhaitent ajouter la possibilité d'adhérer ensemble à des associations en lien avec leurs compétences.
Considérant que le présent avenant a pour objet de créer une nouvelle catégorie d'actions de communication communes dans la convention de partenariat signée le 1er juin 2015.
➢ Ainsi l'article 1 « Modalités techniques » de la convention est modifié comme suit :
« 1-2 Catégories d'actions de communication communes
Les actions proposées par le groupe de réflexion se déclinent en cinq catégories :
1) Les participations à des évènements nécessitant une participation financière ;
2) Les actions communes fondées sur un partenariat avec un tiers, porteur du projet ;
3) Les actions communes nécessitant de faire appel à un opérateur économique, soit en passant un marché, soit en utilisant un marché conclu par un des syndicats ;
4) Les actions communes ne nécessitant pas de verser une subvention à un tiers ou de faire appel à un opérateur économique,
5) L'adhésion commune à des associations en lien avec la compétence des trois syndicats (FACE Entreprises,…). »
➢ De plus, à la fin de l'article 2 « Modalités financières » de la convention est ajoutée la disposition suivante :
« Pour les actions relevant de la cinquième catégorie, le syndicat, désigné pilote pour l'année, adhère à l'association pour le compte des trois syndicats et verse la cotisation annuelle. Le montant de la cotisation est réparti à parts égales entre les trois syndicats. Ainsi, le syndicat pilote adressera un titre de recette aux deux autres syndicats correspondant à la quote-part qui leur incombe.

Le syndicat pilote est le porte-parole des trois syndicats auprès de l'association pendant l'année. A ce titre, il est porteur des projets en lien avec l'association et participe aux réunions. Il est en charge de transmettre aux deux autres syndicats toute information sur le travail de l'association et recueille l'accord préalable des deux autres syndicats sur les projets susceptibles d'être menés avec l'association. »

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité,

- approuve l'avenant n°1 ci-joint à la convention de partenariat entre Vendée Eau, le SyDEV et Trivalis pour la réalisation d'actions de communication communes en 2015, 2016, 2017 et 2018.
- autorise le Président à signer cet avenant ainsi que tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

- ***Avenant n° 2 au contrat de reprise des matériaux issus de la collecte sélective avec la société COVED_Reprise des papiers-cartons complexés***

Considérant que, dans le cadre du barème E du contrat avec Eco-Emballages (le CAP), Trivalis et la société COVED ont signé, le 16 juin 2011, un contrat de reprise des papiers-cartons complexés sur les centres de tri.
Considérant que ce contrat prévoyait initialement un prix fixe de reprise de 5 € HT/tonne des briques alimentaires.
Considérant que la société COVED a décidé de revaloriser le prix de rachat des briques alimentaires et propose à partir du 1er juin 2015 : une hausse de 5 € HT/tonne du prix initial du marché faisant passer le prix de 5 € HT/tonne à 10 € HT/tonne (PCC – 5.03A)
Considérant que dans le cas où le marché de reprise des briques alimentaires venait à baisser, COVED en informerait Trivalis et le prix de reprise reviendrait au prix initial du marché soit 5€ HT/tonne.
Considérant que ces modifications doivent doit faire l'objet d'un avenant.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité,

- approuve l'avenant n°2 au contrat de reprise des matériaux issus de la collecte sélective, ci-joint, à intervenir avec COVED,
- autorise le Président à signer cet avenant ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.

- ***Avenant 3 à la convention de mise à disposition partielle de service conclue entre Trivalis et la Communauté de communes du Pays de Challans pour le transport des déchets issus de déchèteries***

Considérant que Trivalis a signé le 27 juillet 2009, en application de l'article L.5721-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, avec la Communauté de communes du Pays de Challans une convention de mise à disposition partielle de service.
Considérant que cette convention prévoit que la Communauté de communes du Pays de Challans met à la disposition de Trivalis une partie des agents et des matériels affectés au service de la collecte des déchets ménagers et assimilés, afin d'assurer la prise en charge, le transport et le vidage dans les centres de traitement indiqués par Trivalis, des déchets ménagers et assimilés collectés dans les bennes situées en bas de quai de la déchèterie de Challans.
Considérant que la mise à disposition de ces bennes relève de la compétence traitement de Trivalis.
Considérant qu'historiquement, certaines collectivités, dont la Communauté de communes du Pays de Challans, sont propriétaires de certaines bennes à quai dans leurs déchèteries.

Considérant qu'il est proposé que les bennes à quai de la déchèterie de Challans, propriété de la Communauté de communes du Pays de Challans soient mises à la disposition de Trivalis jusqu'à leur amortissement dans le cadre de la convention de mise à disposition partielle de service signée le 27 juillet 2009.
Considérant que, par ailleurs, le lieu de vidage du bois indiqué dans la convention de mise à disposition a été modifié.
Considérant que la convention de mise à disposition partielle de service doit donc être modifiée par un avenant n°3.
Considérant que cet avenant modifie la convention comme suit :

➢**La disposition suivante relative à la nature des tâches confiées est ajoutée à l'article 2 de la convention :**

« -Mise à disposition de 3 bennes tout-venant dans la déchèterie de Challans »

➢**Par ailleurs l'article 6 est modifié ainsi qu'il suit :**

La phrase *« Le remboursement des frais résultant du fonctionnement du service partiellement mis à disposition s'effectuera sur la base d'un coût unitaire de fonctionnement correspondant au coût net des prestations de transport et/ou de prévues par la convention à savoir »* est remplacée par *« Le remboursement des frais résultant du fonctionnement du service partiellement mis à disposition s'effectuera sur la base d'un coût unitaire de fonctionnement correspondant au coût net des prestations de transport et/ou de traitement et sur la base d'un coût unitaire de location de bennes prévus par la convention à savoir ».*

La ligne de prix suivante est ajoutée :

Location de 3 bennes tout-venant	*34,60 € HT/benne/mois*

La disposition :

« Transport du bois vers un centre de tri de l'Aiguillon-sur-Vie	*28.20 €/Tonne »*

Est remplacée par

« Transport du bois vers un centre de tri de Soullans	*17.10 €/Tonne »*

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité,

- approuve l'avenant 3 à la convention de mise à disposition partielle de service, ci-joint, à intervenir avec la Communauté de communes du Pays de Challans,
- autorise le Président à conclure et à signer l'avenant 3 susmentionné, ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.

4-3 Désignation d'un (1) représentant de Trivalis à la commission consultative du plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux et à la commission consultative du plan départemental de prévention et de gestion des déchets de chantiers du bâtiment et des travaux publics (BTP)

Considérant que Trivalis doit être représenté par trois (3) délégués au sein de la commission consultative du plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux et au sein de la commission consultative du plan départemental de prévention et de gestion des déchets de chantiers du bâtiment et des travaux publics afin de répondre aux exigences du code de l'environnement.

Considérant que par délibération du 24 juin 2014, le comité syndical de Trivalis a désigné trois (3) délégués, dont Monsieur Hervé ROBINEAU, pour siéger au sein de ces deux (2) commissions.

Considérant que Monsieur Hervé ROBINEAU a été élu conseiller départemental en mars 2015 et qu'à ce titre il ne peut plus représenter Trivalis au sein de ces deux (2) commissions.

Considérant qu'il convient donc de désigner un nouveau représentant de Trivalis pour remplacer Monsieur Hervé ROBINEAU.

Considérant que si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le président.

Monsieur le Président informe qu'est candidat :

Pour la commission consultative du plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux :

- Monsieur Jean-Claude RICHARD, 4ème Vice-président en charge des finances

Pour la commission consultative du plan de prévention et de gestion des déchets de chantiers du BTP :

- Monsieur Jean-Claude RICHARD, 4ème Vice-président en charge des finances

Monsieur le Président propose aux autres candidats de se faire connaître.

En l'absence d'autres candidatures, Monsieur le Président donne lecture de la nomination.

Pour la commission consultative du plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux, est nommé :

- **Monsieur Jean-Claude RICHARD**

Pour la commission consultative du plan de prévention et de gestion des déchets de chantiers du BTP, est nommé :

- **Monsieur Jean-Claude RICHARD**

Les trois (3) délégués siégeant au sein de la commission consultative du plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux et au sein de la commission consultative du plan départemental de prévention et de gestion des déchets de chantiers du bâtiment et des travaux publics sont donc

- Monsieur Philippe BERNARD,
- Monsieur Gérard HERAULT,
- Monsieur Jean-Claude RICHARD

4-4 Actualisation des frais de remboursement du service des ambassadeurs du tri de Trivalis mis partiellement à la disposition des collectivités adhérentes

En application de l'article L.5721-9 du code général des collectivités territoriales, Trivalis met à la disposition de ses adhérents son service des ambassadeurs du tri pour mener des actions de sensibilisation au tri en porte à porte. Dans ce cadre, une convention est signée entre Trivalis et la collectivité adhérente. Cette convention mentionne notamment les modalités et les conditions de

remboursement des frais de fonctionnement du service mis à disposition. Ces frais sont établis sur la base d'un prix par jour et par ambassadeur.

Depuis le 1er juillet 2012, ce prix est fixé à 70 € par jour et par ambassadeur. Il n'a pas été actualisé. En 2015, le bilan montre que le remboursement ne couvre plus les frais du service mis à disposition. Il convient donc d'actualiser ce prix. Il sera donc proposer au bureau de fixer à 92 € par jour et par ambassadeur le prix de remboursement des frais du service mis à disposition à compter du 01/01/2016.

Nature des dépenses	Coût par jour de mise à disposition d'un ambassadeur du tri - (tarifs applicables depuis le 01/07/12)	Proposition du coût par jour de mise à disposition d'un ambassadeur du tri à compter du 01/01/2016
Charges de personnel	75.38 €	125.38 €
Coût véhicule	12.01 €	13.75 €
Nature des recettes		
Soutien éco-emballages	- 17.36 €	- 55.98 €
Coût total de la mise à disposition rapporté à la journée (en HT)	63,66 € HT	83,15 € HT
Coût total de la mise à disposition rapporté à la journée (en TTC) - TVA 10%	**70.03 € TTC**	**91,47 € TTC**

▶ **Information du comité syndical**

Monsieur ROBINEAU donne la parole à Messieurs BERNARD et HERAULT pour la présentation de la partie technique.

5- Technique

Monsieur BERNARD débute avec la présentation du volet technique.

5-1 PARTIE TECHNIQUE

5-1-1 Point d'exploitation

- **Exploitation des usines de tri-compostage**

✓ **Trivalonne**

Une panne de moteur du tube de pré fermentation survenue le 11 août 2015 a entrainé l'interruption totale de l'usine.

Les ordures ménagères de la Communauté de Communes de l'Auzance et de la Vertonne, la Communauté de Communes des Olonnes, la Communauté de Communes du Pays des Achards ainsi que la Communauté de Communes du Talmondais ont dû être stockées en urgence dans le bâtiment de stockage de pointe de Trivalonne, en vrac, à l'initiative de l'exploitant.

Les photographies ci-après matérialisent le stockage des déchets en vrac.

Ces déchets vont être traités d'ici la fin de l'année.

✓ **Trivalandes**

Une usure prématurée des galets d'un des deux tubes de pré fermentation a été constatée le 17 juillet 2015 et a entrainé l'interruption partielle de l'usine.
Les tonnages d'ordures ménagères ont donc pour partie été transférés vers l'exportation et pour partie (environ 500 tonnes) stockés dans le bâtiment de stockage de pointe.

Le tube a été remis en service le 30 juillet 2015. L'excédent de tonnage sera progressivement absorbé d'ici la mi-septembre.

✓ **Evacuation du compost de Trivalandes**

L'intégralité du compost stocké sur Trivalandes a été évacuée entre juillet et août.
A titre d'exemple, 3 955 tonnes avaient été livrées en juillet et 3 970 tonnes sur les trois premières semaines d'août, ce qui représente en 7 semaines, 60 % de la production annuelle.

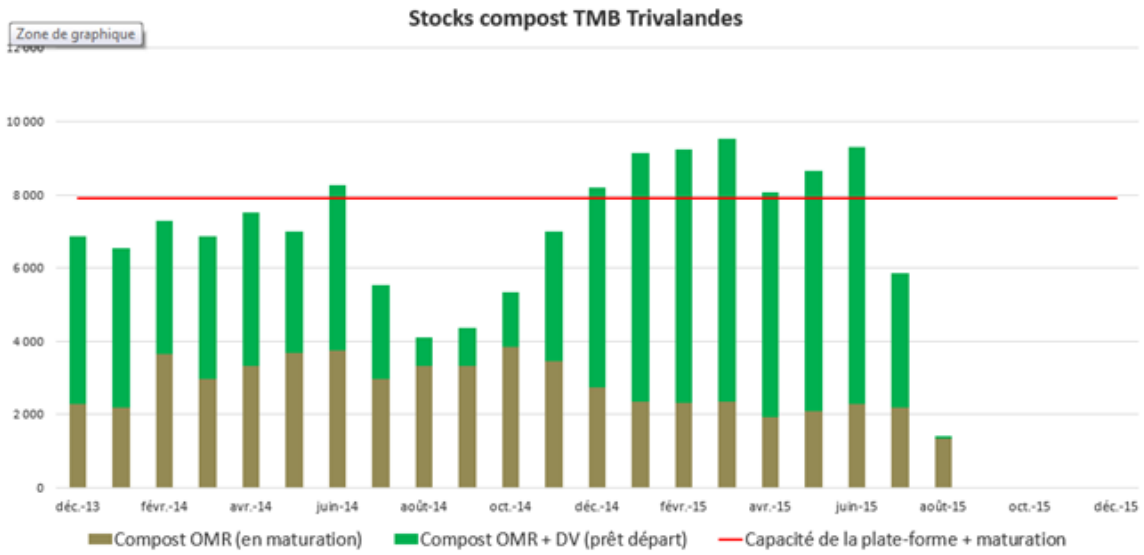

Monsieur PERROCHEAU observe que les volumes de stockage sont très importants du fait de la faible durée de la période d'épandage (d'avril à la fin de l'été).

▶ **Information du comité syndical**

5-1-2 Etat d'avancement des projets en cours

- **<u>Présentation de l'Avant-Projet Définitif pour la création d'un centre de transfert des déchets sur Angles</u>**

Trivalis a engagé un marché de maîtrise d'œuvre par groupement de commande avec le SMEOM de Luçon concernant la création d'un pôle de déchets ménagers et assimilés comprenant une déchèterie et un centre de transfert sur le territoire de la commune d'Angles.

Par délibération du 1er avril 2015, le SMEOM a supprimé son projet de déchèterie sur le site.

Le nouvel Avant-Projet Définitif comportant uniquement le centre de transfert est donc présenté ci-après :

Centre de transfert provisoire qui sera démoli

Ce projet présente les particularités suivantes :

- Implantation en partie Nord de la parcelle pour réserver l'espace foncier nécessaire à l'implantation d'une éventuelle déchèterie future.
- Périmètre d'apports des déchets réservé aux communes côtières du SMEOM (La Tranche-sur-Mer, La Faute-sur-Mer et L'Aiguillon-sur-Mer) ce qui en fait le centre de transfert de plus petite capacité après l'Ile d'Yeu en Vendée (tonnages de moins de 4 000 tonnes d'ordures ménagères par an).

Le transfert des déchets ménagers se fera à l'intérieur d'un bâtiment d'environ 985 m², sur une dalle béton, en séparant trois flux (ordures ménagères, papiers et emballages). Le chargement des FMA s'effectuera à l'aide d'une chargeuse à l'intérieur du bâtiment afin d'éviter les envols. Le site sera équipé d'un nouveau pont bascule de 18 mètres de long, d'un casier à verre et d'un bungalow servant de locaux sociaux.

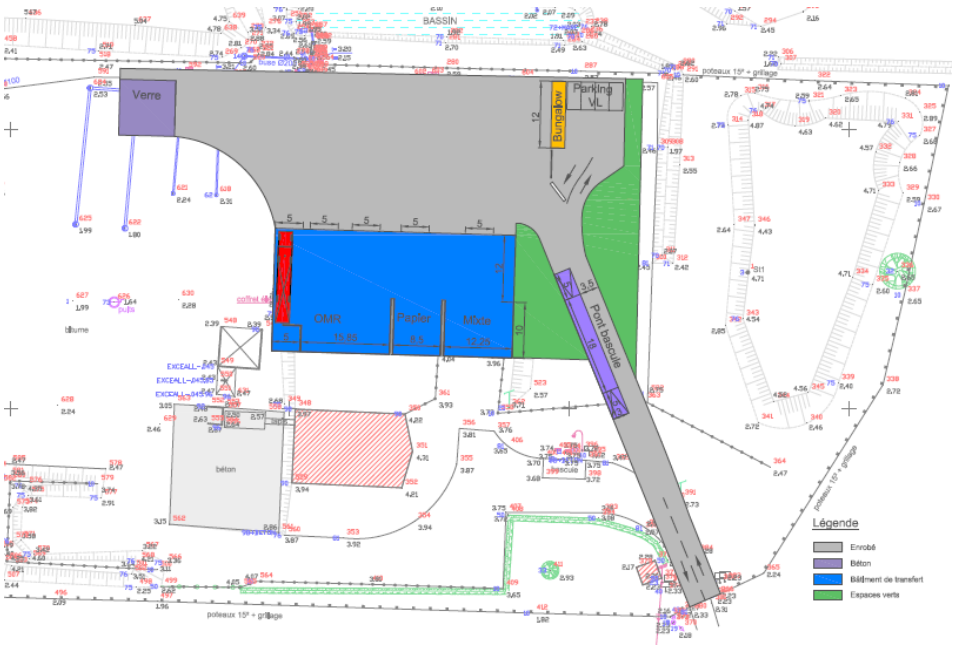

Implantation du site

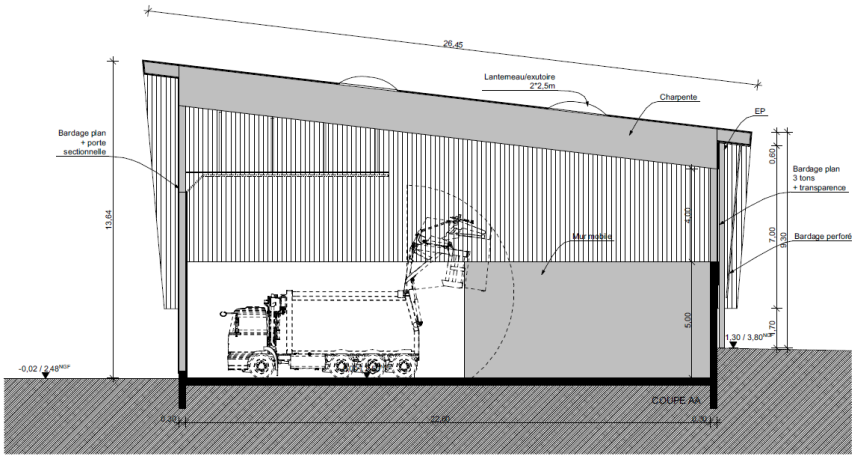

Coupe du bâtiment

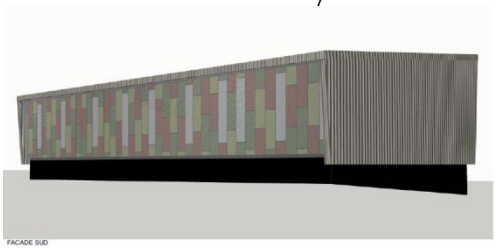

Perspectives du bâtiment de transfert

Le montant prévisionnel de l'ensemble des travaux est de 1 200 000 € HT sans compter le coût des fondations spéciales non chiffré car le rapport de l'étude géotechnique ne sera remis que fin septembre 2015.

Il est précisé que le bardage de cet équipement sera mis en option et sera retenue ou non suivant son prix.

Le bureau du 7 septembre 2015 a validé l'avant-projet.

► **Information du comité syndical**

- **<u>Etat d'avancement de la réflexion sur le centre de transfert du secteur Nord Est Vendée</u>**

Le secteur Nord Est Vendée dispose actuellement de deux centres de transfert implantés sur Boufféré et Les Herbiers.

Toutefois, ces équipements ne desservent pas la totalité des collectivités, ce qui oblige les Communautés de communes du canton de Mortagne et du canton Saint-Fulgent à recourir soit à une installation privée du Choletais, soit à effectuer une distance importante de haut-le-pied.

Par ailleurs, le transfert des déchets recyclables vers le futur centre de tri départemental ne peut pas être envisagé depuis l'unité de Saint-Prouant, trop éloignée des centres de production.

En outre, le centre de transfert de Boufféré est obsolète tandis que celui des Herbiers n'est pas équipé pour accueillir les sacs jaunes.

Une réflexion est donc en cours pour mutualiser le transfert des déchets recyclables depuis un lieu situé au barycentre des quatre collectivités constituant ce territoire.

La réflexion devrait aboutir à l'automne.

► **Information du comité syndical**

- **Schéma départemental d'implantation d'un réseau de recycleries**

Pauline GUITTON, étudiante en deuxième année d'école d'ingénieur sur les métiers de l'environnement à Rennes, a effectué un stage à Trivalis du 20 avril 2015 au 31 août 2015 concernant la réalisation d'une étude de faisabilité d'implantation d'un réseau de recycleries en Vendée.

Ce rapport ne revêt qu'un caractère informatif et incitatif, la mise en œuvre et la gestion des recycleries n'étant pas de la compétence de Trivalis mais de chaque adhérent dans le cadre de la compétence collecte.

Schéma départemental d'implantation d'un réseau de recycleries
Synthèse du rapport de Pauline Guitton

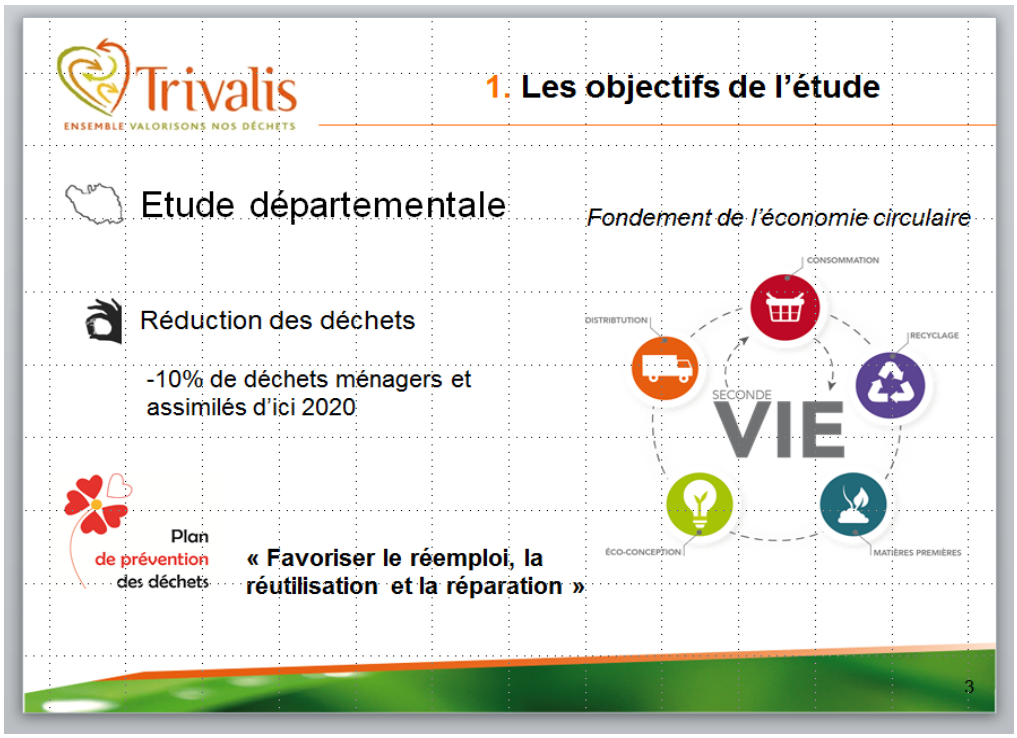
Trivalis
ENSEMBLE VALORISONS NOS DÉCHETS
1. Les objectifs de l'étude
Etude départementale
Fondement de l'économie circulaire
Réduction des déchets
-10% de déchets ménagers et assimilés d'ici 2020
CONSOMMATION
DISTRIBUTION
RECYCLAGE
SECONDE
VIE
ÉCO-CONCEPTION
MATIÈRES PREMIÈRES
Plan de prévention des déchets
« Favoriser le réemploi, la réutilisation et la réparation »
3

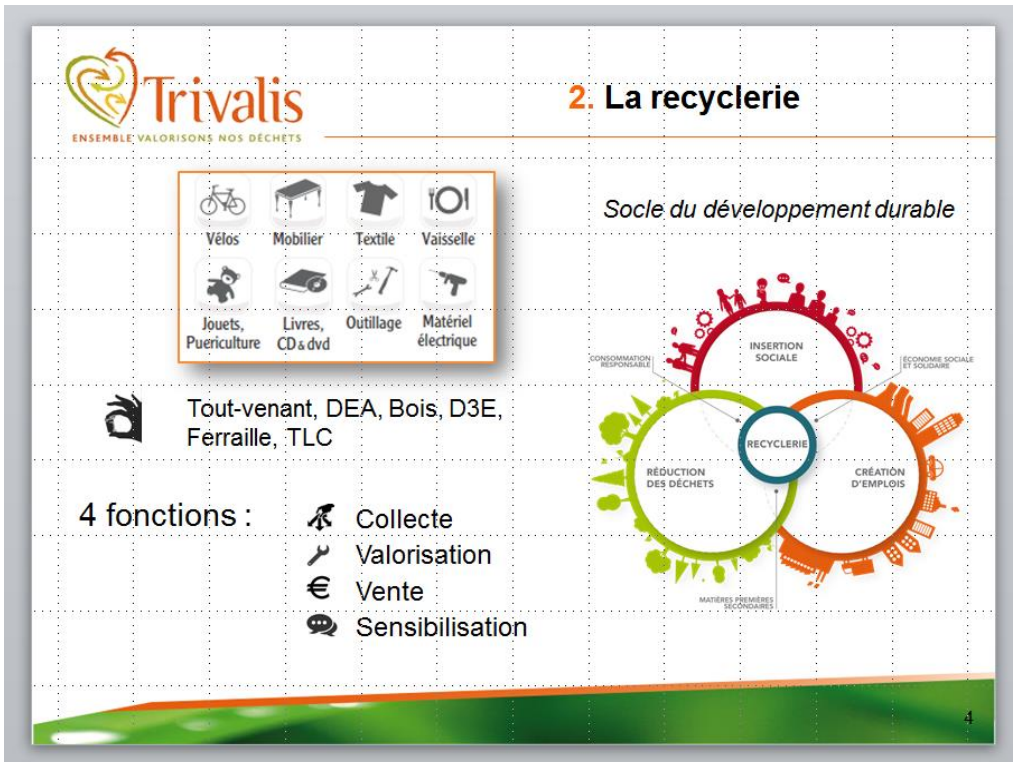
Trivalis
ENSEMBLE VALORISONS NOS DÉCHETS
2. La recyclerie
Vélos
Mobilier
Textile
Vaisselle
Jouets, Puériculture
Livres, CD & dvd
Outillage
Matériel électrique
Socle du développement durable
INSERTION SOCIALE
RECYCLERIE
RÉDUCTION DES DÉCHETS
CRÉATION D'EMPLOIS
Tout-venant, DEA, Bois, D3E, Ferraille, TLC
4 fonctions :
Collecte
Valorisation
Vente
Sensibilisation
4

3. L'état des lieux

État des lieux des recycleries en Vendée

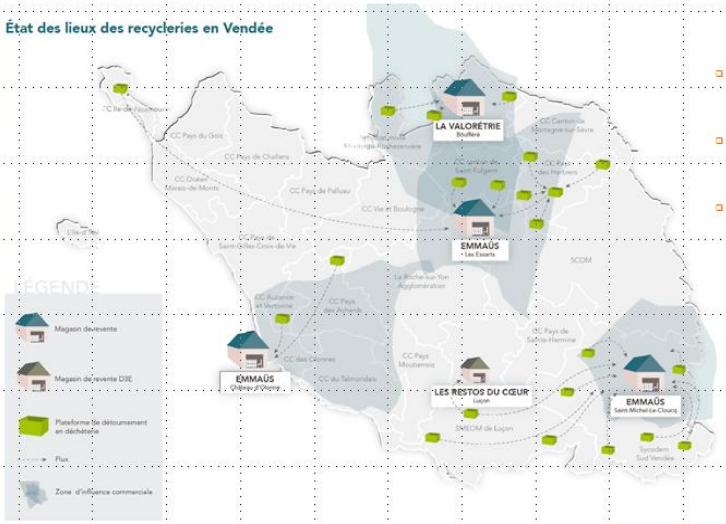

- 22 plateformes de détournement
- 4 magasins de revente
- 1 point de collecte D3E

Territoire partiellement couvert

5

3. L'état des lieux

- Identification des attentes

→ *Volonté de la part des acteurs pour développer les recycleries*

→ *Initiatives isolées*

6

4. Les 3 modèles de recycleries

- **Modèle 1 :** La plateforme de détournement en déchèterie

Environ 30 T/an détournées

Tout-venant	+ 195,15 €/T
Bois	+ 88 €/T
DEA	- 20 €/T
D3E	- 44 €/T
Ferraille	- 143,49 €/T
TLC	0 €/T

Conteneur maritime	
Location	200 €/mois
Achat pour 12 m²	2 500 €
Achat pour 24 m²	4 500 €
Achat d'occasion pour 12 m²	1 500 €
Achat d'occasion pour 24 m²	2 000 €
Construction d'un local : 800 €/m²	
50 m²	40 000 €
150 m²	120 000 €

7

4. Les 3 modèles de recycleries

- **Modèle 2 :** Le magasin de revente d'objets valorisés

Environ 100 à 400 T/an détournées

Surface du local	De 1 000 à 2 000 m²
Construction	De 800 000 à 2 000 000 €
Location	De 2 000 à 6 000 €/mois

Soutien financier :

- ADEME : plafond à 55%
- Conseil départemental : jusqu'à 30%, plafond à 150 000 €
- Fonds LEADER : selon le programme du Groupe d'Action Locale

8

4. Les 3 modèles de recycleries

- **Modèle 3 :** Le centre d'activités autour du réemploi

Environ 250 à 500 T/an détournées

Surface du local	De 2 000 à 3 000 m²
Construction	De 1 600 000 à 3 000 000 €
Location	De 4 000 à 9 000 €/mois

→ *Choix : positionnement politique*

9

5. La proposition d'un schéma départemental

Zones d'influences commerciales du schéma départemental des recycleries

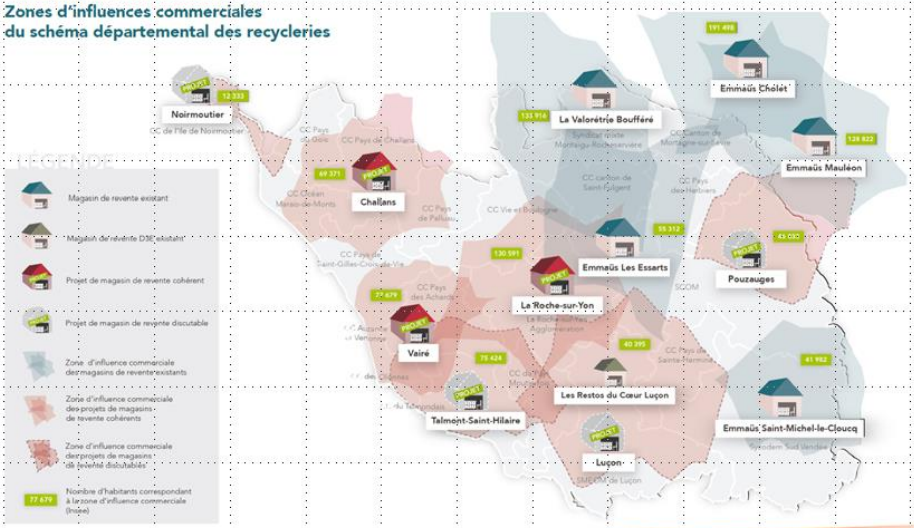

10

5. La proposition d'un schéma départemental

Zones d'approvisionnement de déchets réemployables du schéma départemental des recycleries

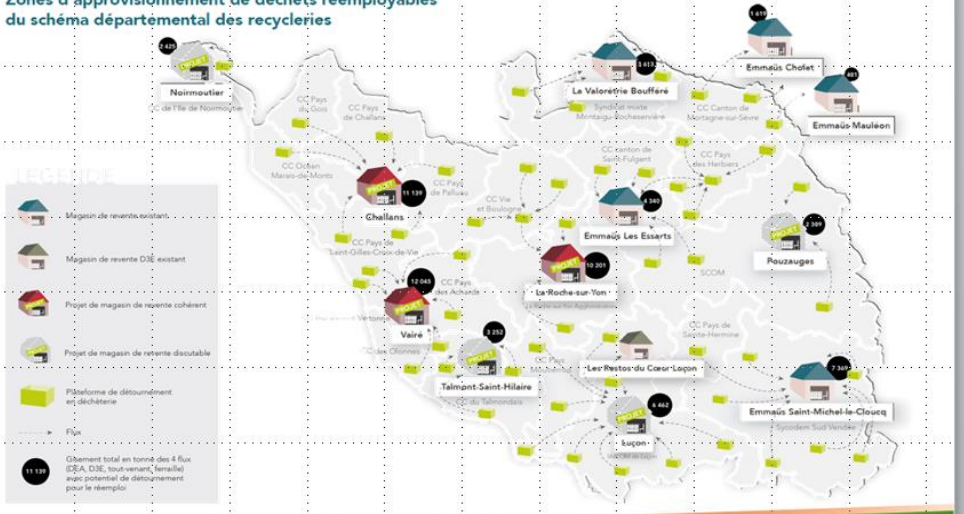

11

6. Le rôle fédérateur de Trivalis

- Mobilisation des acteurs

Coopération et mutualisation

Discussion pour établir un ***schéma définitif***

- Soutien technique possible

« Charte des recycleries en Vendée »

Groupement de commandes

Plan de communication départemental

12

Le schéma départemental proposé permettrait d'assurer un maillage complet du département tout en évitant la concurrence entre les différents équipements.

Monsieur ROBINEAU pense qu'il faut privilégier l'implantation de recycleries dans les secteurs non couverts par la REP mobilier.

Monsieur DURAND et Monsieur CAILLAUD apportent leur témoignage sur la Valorétrie de Boufferé gérée par le Syndicat mixte Montaigu-Rocheservière et dont l'exploitation a été confiée, par marché public, à une association d'insertion. Bien que cela n'ait pas été un objectif au départ, la revente des produits à des prix modestes couvrent aujourd'hui largement les coûts d'exploitation.

Monsieur CHUSSEAU indique que le projet de recyclerie sur Talmont-Saint-Hilaire fonctionnera à partir d'octobre et sera composée d'une partie stockage et d'une partie magasin dans les anciens locaux de la Communauté de communes.

► Information du comité syndical

- **<u>Aménagement d'une plateforme de compostage des déchets végétaux et concassage des gravats de l'Ile d'Yeu</u>**

- Retour sur la réunion publique du 28 juillet 2015

- 80 personnes environ.
- Demande importante des riverains concernant les émergences sonores (maisons à moins de 100 ml des zones de concassage et de broyage) et nuisances olfactives.
- Décision prise lors de la réunion publique :
  - Réalisation d'une modélisation des émergences sonores en septembre 2015 pour mesurer réellement l'impact sonore du projet,
  - Intégration de deux maisons supplémentaires pour l'étude des nuisances olfactives,
  - Visite de la plateforme de compostage des déchets verts de Givrand deuxième quinzaine de septembre,

Depuis cette réunion, plusieurs recours gracieux ont été déposés par des riverains contre le permis de construire.

- Calendrier des travaux

Le démarrage des travaux est programmé en novembre 2015 pour une durée d'environ huit mois.
La mise en service de l'installation est prévue avant la saison 2016.

Le plan masse du projet initial est le suivant :

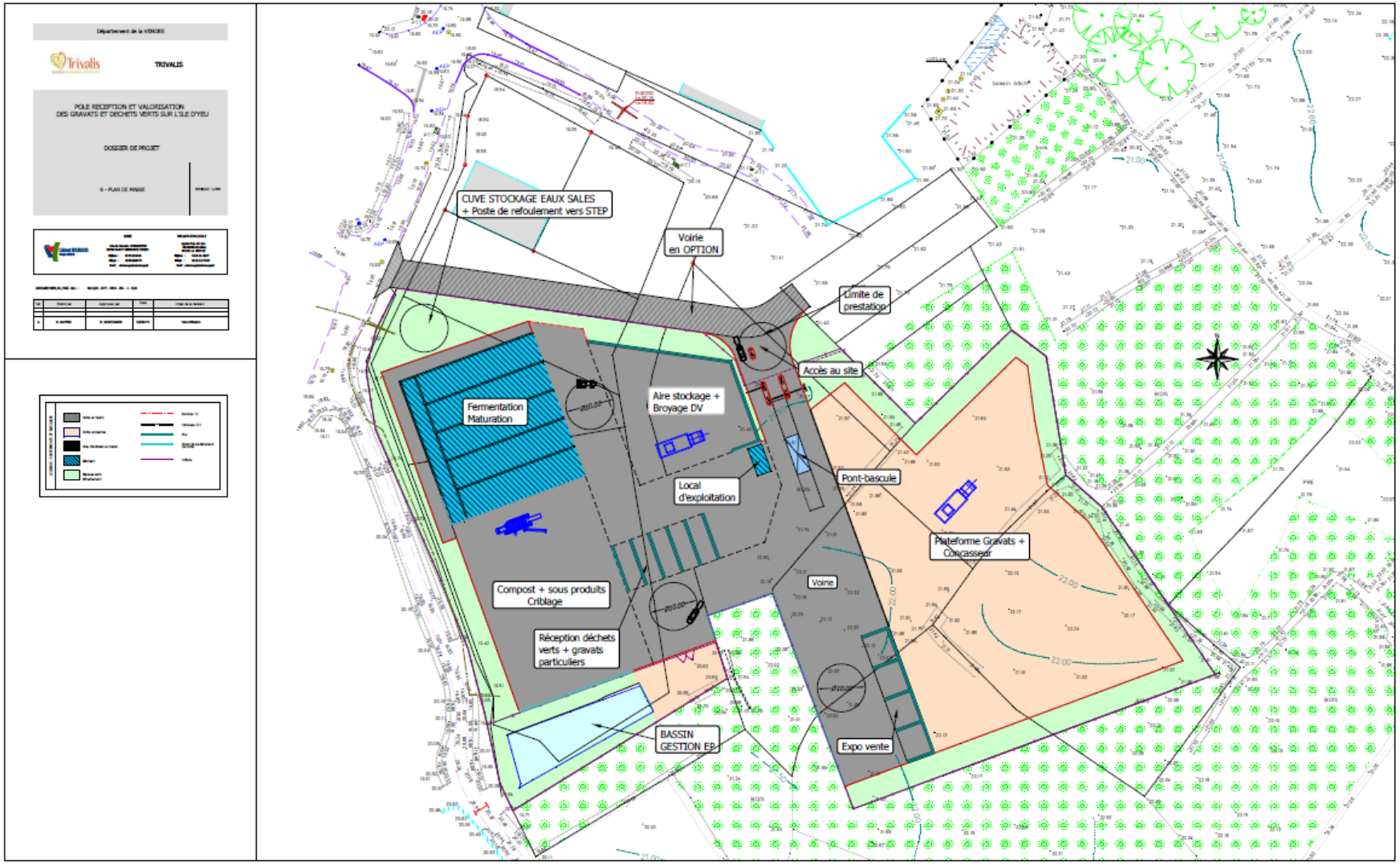

Le marché de base des travaux ne prévoyait pas le recours à un système de traitement de l'air. Néanmoins, suite à la réunion publique, et après discussion avec la mairie, ont été décidés les points suivants :

- Mise en œuvre d'un système de traitement de l'air sur les modules de fermentation avec bio filtre,
- Réduction de la surface globale de l'installation,
- Diminution du nombre de modules de fermentation de cinq à quatre diminuant la capacité de la plateforme de 2 500 à 2 000 tonnes par an,
- Renforcement de la protection acoustique par des murs mobiles en périphérie du site suite à un diagnostic sonore effectué début septembre 2015,
- Installation dans le cadre des travaux d'un broyeur électrique et d'un crible, à demeure sur l'installation pour limiter les coûts et la logistique de transport maritime du matériel.

Par ailleurs, la Commune de l'Ile d'Yeu va mettre en place, comme les autres collectivités adhérentes, des actions et des mesures préventives et incitatives afin de réduire par deux sa production de déchets végétaux par habitant et par an à l'horizon 2025.

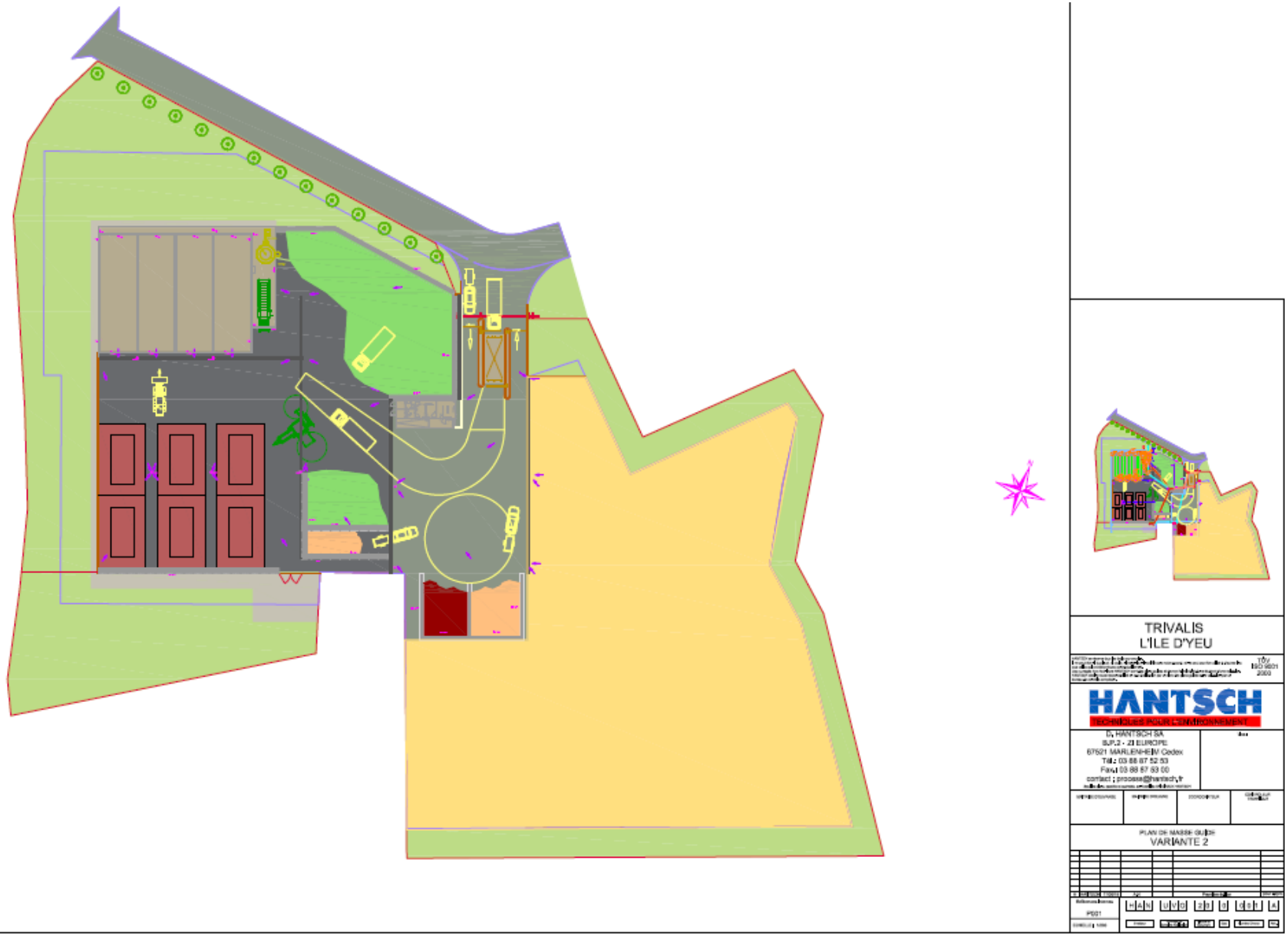
TRIVALIS
L'ILE D'YEU
HANTSCH
TECHNIQUES POUR L'ENVIRONNEMENT
D. HANTSCH SA
S.P.2 - ZI EUROPE
67521 MARLENHEIM Cedex
Tél.: 03 88 87 52 53
Fax.: 03 88 87 53 00
contact : process@hantsch.fr
PLAN DE MASSE GUIDE
VARIANTE 2
P001
HAN UVO 20 0 0 S 1 A

- Discussions avec la mairie sur la prise en charge des plus-values financières
Le traitement des déchets de l'Ile d'Yeu est entièrement mutualisé et les surcoûts répercutés par Trivalis aux collectivités adhérentes.

Cependant, eu égard aux très forts ratios de production des déchets verts (x3) et gravats (x7) par rapport au continent, une réunion a été organisée avec les élus de l'Ile d'Yeu le 14 septembre 2015 afin de définir les conditions de prise en charge des surcoûts du projet par la mairie de l'Ile d'Yeu (270 000 € / an environ).

► Information du comité syndical

- **<u>Développement d'une filière CSR issus du tout-venant incinérable de déchèteries et refus de collectes sélectives</u>**

Le bureau du 6 juillet a validé le principe de transformation du centre de tri de Mouzeuil-Saint-Martin en unité de production de CSR dédiée aux tout-venants incinérables et refus du futur centre de tri départemental.
La capacité de l'installation est estimée à environ 21 000 tonnes / an.

Une partie du process existant, le tri optique, sera également réutilisé.
Les CSR seront utilisés à l'extérieur du département par des entreprises utilisant des énergies fossiles (cimenteries) ou pour combler des « vides de four » d'incinérateurs de la région.
Un échantillon de CSR issus de Déchets Industriels Banals (DIB) et de tout-venant de déchèteries est présenté aux élus.

L'esquisse d'implantation des équipements est présentée aux élus

Le bureau du 6 juillet 2015 avait aussi validé le principe de réalisation du projet sous la forme d'un marché de type CREM (Conception, Réalisation, Exploitation, Maintenance), qui nécessite au préalable le recours à une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO).

- Coût prévisionnel d'investissement
Le coût prévisionnel d'investissement, tel qu'il ressort de l'étude de faisabilité réalisée au préalable, est le suivant (coût en première approche, non contractuel) :

	Unité CSR	**Centre de transfert**
Equipements / process	2 400 000 € HT	/
VRD et gros œuvre / bâtiment	1 000 000 € HT	1 500 000 € HT
TOTAL (€ HT)	**3 400 000 € HT**	**1 500 000 € HT**

La mise en œuvre de ce projet aura pour conséquence la fermeture anticipée d'une ISDND (Les Pineaux), générant une économie sur l'enfouissement de 1 400 000 € HT, qui équilibre les coûts d'investissement et d'exploitation de l'unité de production de CSR.

- Étendue de la mission
L'AMO procédera à la définition du programme technique, assistance à la passation du marché de conception, réalisation et exploitation/maintenance, assistance à la validation de l'avant-projet définitif (APD) et du projet (PRO), assistance au suivi des travaux et de réception.

En revanche, Trivalis ne recourra pas à un maître d'œuvre pour ce dossier.

- Calendrier
L'attribution du marché d'assistance à maitrise d'ouvrage est prévue en fin d'année 2015.

L'objectif de calendrier est le suivant :
. Conception : janvier à juin 2016
. Dépôt DDAE : septembre 2016
. Enquête publique : début 2017
. Démarrage travaux : mi 2017
. Fin des travaux : mi 2018.

► Information du comité syndical

- **<u>Développement d'une filière CSR issus des refus des usines de tri-compostage</u>**

Trivalis a lancé une consultation en vue de la réalisation d'une étude de faisabilité technique, financière, et d'étude de débouchés, pour la réalisation d'une ligne de production de CSR sur l'usine de tri-compostage de Trivalandes, permettant de réduire notablement les tonnages à enfouir et donc la TGAP.

En effet, les deux usines de tri-compostage produisent chaque année environ 50 000 tonnes de refus qui sont enfouis, alors qu'une partie pouvant s'élever jusqu'à 50% du gisement pourrait, moyennant préparation (broyage, séchage, déchlorage), être acheminée vers des unités de valorisation énergétique (cimenteries, fours à haut PCI).

L'objectif consiste à mesurer si cette production de CSR est envisageable, et quel serait l'impact financier, technologique sur l'usine de Tri compostage, avec quel(s) débouché(s) ?

L'étendue de l'étude est la suivante :

- Prestation 1 : État des lieux / Diagnostic,
- Prestation 2 : Définition des gisements et étude de débouchés,
- Prestation 3 : Étude de faisabilité technique, financière, environnementale et réglementaire.

L'étude a démarré le 15 septembre 2015 et devra être achevée fin février 2016.

La société NALDEO a été retenue pour la réalisation de cette étude pour un montant de 32 900 € HT, subventionnée par l'Ademe à hauteur de 70 %.

Cette étude est suivie conjointement avec les représentants techniques de la Communauté de communes du Pays de Pornic ainsi que VALOR3E (Cholet) car susceptibles d'être concernés par les scénarii au périmètre d'apport élargi.

Monsieur BOISSINOT demande si cette filière risque de rencontrer une opposition de la part d'associations environnementales.

Monsieur ROBINEAU rappelle que la production de CSR doit répondre à un certain nombre de normes règlementaires et qu'il n'y aura pas de valorisation énergétique sur le site de Mouzeuil-Saint-Martin mais simplement une unité de production de CSR.

Monsieur CALONNEC précise que la production de CSR sera intégrée dans le futur plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux en cours d'élaboration.

Monsieur MORINEAU souhaite savoir s'il y aura des rapprochements avec les industriels. Monsieur ROBINEAU estime qu'il faudra effectivement collaborer avec les professionnels pour trouver des exutoires de proximité.

- **Harmonisation de la tarification des professionnels en déchèteries**

Trivalis a décidé de proposer en concertation avec les adhérents une grille d'harmonisation tarifaire départementale d'accès des professionnels en déchèteries pour une prise d'effet potentielle au 1er janvier 2016.

Les propositions définitives de la Commission Technique du 30 juin validées par le bureau du 6 juillet sont les suivantes :

Déchets	cout de la contribution (estimation 2015 avec location harmonisée)	densité	Prix au m3	Tarifs proposés
TV	210,00 €/T	0,15 T/m3	32,00 €/m3	30,00 €/m3
plaques de plâtres	156,23 €/T	0,19 T/m3	30,00 €/m3	25,00 €/m3
Gravats	29,32 €/T	0,85 T/m3	25,00 €/m3	
Bois	93,28 €/T	0,16 T/m3	15,00 €/m3	10,00 €/m3
Plastiques	203,46 €/T	0,04 T/m3	8,00 €/m3	
Souches	60,79 €/T	0,16 T/m3	10,00 €/m3	
Déchets végétaux	28,50 €/T	0,17 T/m3	5,00 €/m3	
Cartons	52,90 €/T	0,05 T/m3	3,00 €/m3	0,00 €/m3

Par ailleurs, il est proposé une tarification simplifiée pour les DDS :

- Emballages vides souillés : 0,50 € / contenant,
- Contenant avec DDS à l'intérieur : 2,50 € / contenant,
- Gratuité pour les DDS pris en charge dans le cadre des REP (huiles minérales et végétales, batteries, piles, ampoules, néons, cartouches).

Ces propositions permettent une plus grande simplicité d'application, via une réduction du nombre de tarifs par matériau notamment.

Chaque collectivité adhérente a été informée de ces nouveaux tarifs et incitée à les mettre en application à compter de 2016.

▶ Information du comité syndical

- **<u>Conventions déchets verts</u>**

Trivalis a fait de la réduction des tonnages de déchets verts, qui ont doublé en dix ans, un axe prioritaire pour 2016.

L'objectif est de revenir en 2025 au tonnage de 2005, soit une baisse de 50 % du gisement.

Cette baisse pourrait générer une économie de traitement de près d'un million d'€ par an à l'échelle départementale.

Un courrier d'information proposant de recourir à une convention de partenariat entre Trivalis et chaque adhérent a été adressé en juillet, avec le modèle de convention annexée. Aucun retour n'a été reçu par le syndicat à ce jour.

Les modalités de poursuite de ce projet doivent être discutées lors du comité syndical.

Monsieur ROBINEAU rappelle que des fiches d'action réalisées par Trivalis pour réduire les déchets végétaux sont à la disposition des collectivités adhérentes.

Plusieurs collectivités ont sollicité Trivalis pour avoir un appui technique du syndicat dans la mise en place de ces actions.

Les services technique et communication-prévention de Trivalis doivent étudier la possibilité d'un financement par l'Ademe, dans le cadre du plan de prévention, de postes d'assistant technique qui pourraient aider les collectivités sur le terrain à mettre en place des actions pour réduire la production de déchets verts sur leur territoire.

▶ **Information du comité syndical**

5-1-3 Point tonnages

Les tonnages des déchets traités de janvier à juin 2015 sont présentés ainsi que l'évolution de ces quantités par rapport aux tonnages 2014.

Flux des déchets	Janvier_juin 2014	Janvier_juin 2015	% de variation janvier_juin 2015/2014
Tri entrant	32 632	33 350	2,20
Ordures Ménagères	59 464	59 072	-0,66
Tout-venant de déchèterie	18 179	16 681	-8,24
Autres déchets de déchèterie	106 625	105 415	-1,13
Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)	**216 900**	**214 518**	**-1,10**

	Janvier_juin 2014	Janvier_juin 2015	% de variation Janvier_ juin 2015/2014
Emballages	**5 898**	**6 004**	**1,80**
Multimatériaux	**4 709**	**4 642**	**-1,42**
JRM	**7 318**	**7 197**	**-1,65**
Verre	**14 708**	**15 507**	**5,43**

	Janvier_juin 2014	Janvier_juin 2015	% de variation Janvier_ juin 2015/2014
Déchets verts	**44 499**	**47 104**	**5,85**
Cartons de déchèterie	**4 278**	**4 104**	**-4,08**
Bois	**8 063**	**7 957**	**-1,31**
Ferrailles (recettes)	**3 910**	**3 929**	**0,49**
Gravats	**35 127**	**32 681**	**-6,96**
DEEE (recettes)	**2 729**	**2 940**	**7,73**
Plastiques souple/rigides	**1 493**	**1 606**	**7,52**
DMS	**847**	**799**	**-5,65**

Il faut noter :
- La poursuite de la baisse des ordures ménagères résiduelles et du tout-venant (déchets ultimes).
- L'augmentation du tonnage de déchets recyclables, notamment les emballages légers et le verre.

▶ **Information du comité syndical**

5-2 PARTIE TRI

5-2-1 Etat d'avancement des projets en cours et point d'exploitation

PÔLE TRI

- **VENDEE TRI**

Le permis de construire du centre de tri départemental et du centre de transfert d'ordures ménagères a été délivré le 20 juillet 2015.

Les travaux de pose de la clôture ont débuté le 22 juillet 2015.

Les travaux de démarrage du chantier ont commencé le 17 août 2015.

Le CODERST a eu lieu le 17 septembre dernier et a donné un avis favorable au projet.

Monsieur ROBINEAU rappelle brièvement les remarques formulées par les riverains lors de l'enquête publique et pour lesquelles des réponses ont été apportées par Trivalis dans un mémoire :

- bruit du transfert du verre : réalisation d'un merlon et limitation d'activité de la plate-forme entre 8h et 18h30.
- Circulation supplémentaire au niveau du rond-point des Ajoncs : trafic prévisionnel de 100 camions par jour en entrée et sortie correspondant à 2,5 % de la circulation sur la nationale 160.
- 60 emplois dans le futur centre de tri départemental contre 120 emplois actuels dans les 5 centres de tri : Trivalis essaye de promouvoir l'insertion dans d'autres domaines que le tri des déchets et rappelle les conditions de travail très dures à Mouzeuil-Saint-Martin avant l'installation du tri optique.

✓ **Point subvention**

Lors de la commission tri du 6 juillet dernier, Mme Louvel, représentant d'Eco-Folio, a confirmé que le dossier du centre de tri départemental VENDEE TRI a été retenu dans le cadre de l'appel à projet.
L'aide apportée par Eco-Folio s'élèvera au maximum à 656 942 € net de taxes.

Trivalis a candidaté à l'appel à projet « Plan de relance » d'Eco-Emballages.
Trivalis a été retenu dans la seconde phase, à savoir le dialogue avec Eco-Emballages sur le process préconisé.

Monsieur ROBINEAU remercie les quatre collectivités ayant mis en place une collecte en bi-flux (emballages / papier), l'absence de papier sur les chaines de tri étant l'une des contraintes imposées par Eco-Emballages pour pouvoir solliciter une subvention de leur part.

Il ajoute qu'un circuit pédagogique très performant va être réalisé avec jeu, image et son.

La pose de la Première Pierre aura lieu le lundi 2 novembre à 15 heures.

► **Information du comité syndical**

- **<u>Extension des consignes de tri à l'échelle du territoire de Trivalis à l'échéance 2017</u>**

En 2017, l'ouverture du centre de tri départemental coïncidera avec l'extension des consignes de tri à l'ensemble des collectivités adhérentes à Trivalis.
Il est primordial d'accompagner celles-ci dans les changements techniques et dans la communication qui doit accompagner cette évolution.

La démarche sera la suivante :
- Réalisation de la synthèse nationale et synthèse du territoire à l'issue de l'expérimentation en 2012-2013, sur les aspects communication et techniques ;
- Validation de ces synthèses par les collectivités concernées par l'expérimentation en septembre ;
- Présentation des synthèses validées aux élus et aux techniciens des collectivités adhérentes en octobre ;
- Mise en place de deux groupes de travail, l'un sur les aspects communication et l'autre sur les aspects techniques – toutes les collectivités de Trivalis seront sollicitées pour savoir si elles souhaitent participer au(x) groupe(s) de travail ;
- Validation des propositions des groupes de travail par le bureau ;
- Présentation des propositions finales au comité syndical ;
- Présentations et échanges sur les décisions et les propositions, lors des réunions d'échanges avec les techniciens et les chargés de communication de l'ensemble des adhérents de Trivalis.

▶ **Information du comité syndical**

PÔLE DÉCHÈTERIES

- **REP DDS**

Monsieur HERAULT rappelle qu'Eco-DDS connait des difficultés financières qui menacent sa pérennité. Cet éco-organisme est également très décrié par Amorce du fait des remontées négatives des collectivités qui ont mis en place cette REP.

Voici les étapes depuis le démarrage de la REP DDS :

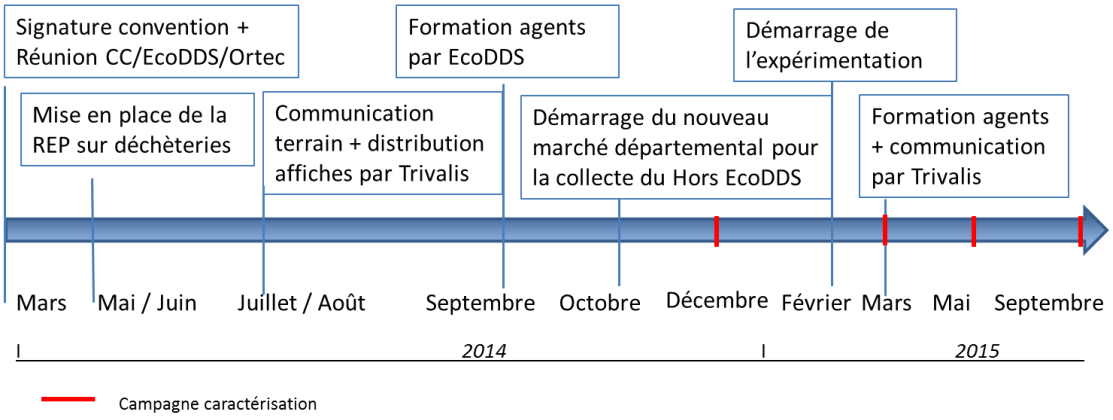

Depuis le 1er février 2015, Trivalis et EcoDDS expérimentent un fonctionnement mixte financier et opérationnel, qui pourrait être étendu à l'ensemble du territoire français.

Objectif de l'expérimentation :

- Recentrer la vigilance sur les flux opérationnels pour améliorer la qualité du gisement
- Expérimenter un modèle projetable au niveau national

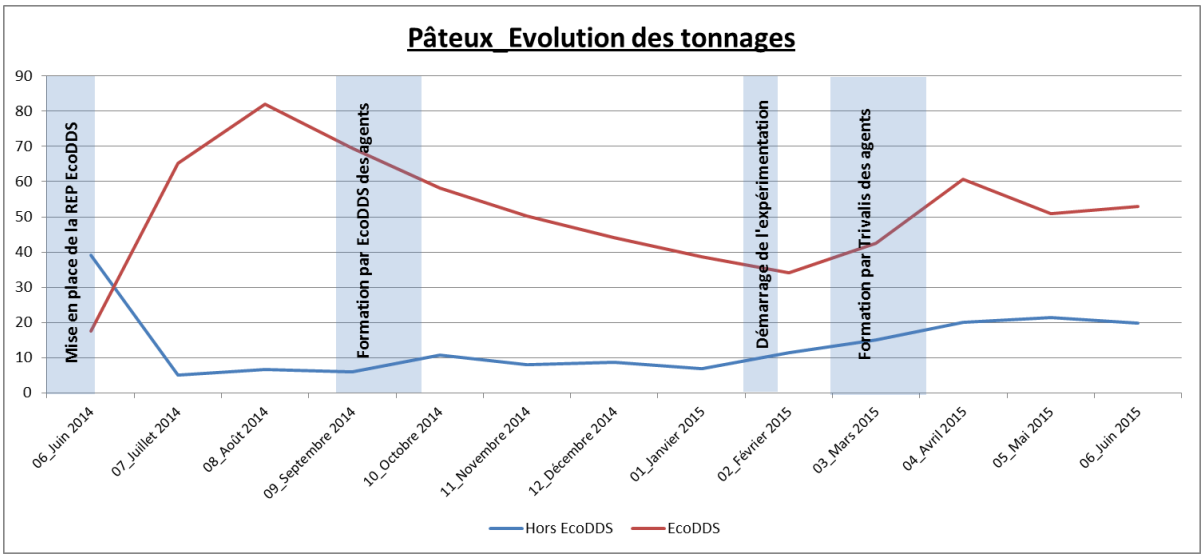

Pour la partie opérationnelle, et au vu du graphique, il est constaté une réorientation des déchets vers la filière Hors EcoDDS depuis les formations dispensées par Trivalis auprès des gardiens de déchèteries.

Une campagne de caractérisation est effectuée tous les trimestres depuis décembre 2014 pour suivre la part de DDS dans les flux financiers et l'impact d'une REP mixte sur la qualité de tri.
Trivalis a insisté auprès d'EcoDDS sur l'importance de la représentativité des chiffres notamment sur la définition des déchèteries et des quantités caractérisées. L'intérêt étant de construire une base de données le plus juste pouvant permettre tant une projection nationale qu'un calcul représentatif des soutiens financiers.

Aujourd'hui, Trivalis et les collectivités adhérentes ont constaté une amélioration sur :
- Les consignes de tri : le passage de 9 flux opérationnels à 4 flux a simplifié le tri sur déchèterie,
- Les non-conformités : baisse des chiffres de non-conformités,
- Prestation de collecte : amélioration globale de la relation entre le prestataire et les collectivités (moins de retards, amélioration de la prestation).

Les tonnages collectés confirment une stabilisation et une amélioration du tri sur l'ensemble des flux. Seuls les aérosols semblent plus problématiques.

L'expérimentation prenant fin en décembre 2015, un rendez-vous avec EcoDDS doit être organisé afin de connaitre les orientations souhaitées.

► Information du comité syndical

6 - Questions diverses

Madame BARREAU fait un point sur l'état d'avancement des Plans.
Le scénario définitif du Plan des déchets du BTP a été validé en juillet dernier et va maintenant être soumis à enquête publique.
Concernant le Plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux, le scénario définitif devrait être validé en décembre prochain.
Bien que la loi NOTRe ait transféré à la Région l'élaboration des plans de gestion des déchets, elle prévoit que la planification, si elle est en cours, soit poursuivie par le Département. Les deux plans seront ensuite approuvés, après l'enquête publique, par délibération du Conseil Régional.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur LARRIEU, le Trésorier général, concernant l'actualisation de l'actif. Dans le cadre du contrôle juridictionnel des comptes de Trivalis par la Chambre Régionale des Comptes, il a été demandé à la Trésorerie de fournir un état de l'actif de Trivalis. Monsieur LARRIEU remercie Trivalis pour avoir apporté son aide à la trésorerie dans la réalisation de ce chantier de grande ampleur. A l'heure actuelle, sur une trentaine de compte de l'inventaire, deux comptes restent problématiques, sept ou huit sont encore en expertise et tous les autres sont ajustés.
Un état de l'actif fiable et définitif devrait être produit pour la fin de l'année.

Monsieur LARRIEU poursuit en évoquant la certification des comptes qui est un véritable enjeu de la Loi NOTRe et explique que cette certification s'avèrera nécessaire dans les années à venir pour les collectivités lorsqu'elles rechercheront des financements. Les collectivités peuvent entrer dans le champ de la certification des comptes sur la base du volontariat.

Monsieur ROBINEAU informe les élus que le rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes devrait être rendu pour la fin de l'année.

Monsieur ROBINEAU remercie les membres présents. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 12H30.

Prochain comité syndical le mardi 15 décembre 2015

Affiché le 6 octobre 2015